



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 27 SEPTEMBRE 2018 -

- : - : - : - : -

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Approbation des procès-verbaux des séances du 12 avril 2018 et du 20 juin 2018.....	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Installation d'un nouveau conseiller municipal	3
Vœu déposé par Yacine Ladjici condamnant la campagne d'insultes personnelles proférées par le secrétaire général du Secours Populaire de Chevilly-Larue à l'encontre d'autres associations	5
Vœu présenté par la majorité municipale réaffirmant les principes de liberté et d'indépendance des associations	18
Vœu présenté par la majorité municipale relatif à la désindexation des pensions de retraite	31
0 - ADMINISTRATION GENERALE	36
01 - Actualisation de la composition des commissions municipales permanentes	36
02 - Fixation des conditions de dépôts des listes en vue de renouvellement de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public (CDSP)	37
03 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres CAO	38
04 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public (CDSP)	38
1 - COMMISSION DES FINANCES DES INVESTISSEMENTS DU PERSONNEL DE LA GESTION DU PATRIMOINE	39
1.1 - Approbation du budget supplémentaire 2018 budget de la commune.....	39
1.2 - Approbation du fonds de compensation des charges territoriales définitives 2017 de la commune de Chevilly-Larue.....	41
1.3 - Actualisation des règles d'amortissement des immobilisations de la commune.....	41
1.4 - Approbation du principe de neutralisation pour l'amortissement des subventions d'équipements versés	42
1.5 - Actualisation des tarifs du barème légal de la taxe de séjour à compter du 01/01/2019	42
1.6 - Approbation du transfert de la garantie d'emprunt accordée à l'association Saint-Michel des Sorbiers en 2009 en faveur de la Fondation Rothschild.....	44
1.6 bis - Étalement de l'indemnité de renégociation suite à une opération de refinancement.....	44
1.7 - Sollicitation financière auprès de la préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la DSIL pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Jacques Gilbert Collet	45

1.8 - Sollicitation financière auprès de la MGP dans le cadre du FIM pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Jacques Gilbert Collet	45
1.9 - Modification du tableau d'effectif du personnel	46
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	47
2.1 - Approbation d'une convention de réciprocité tarifaire entre la commune de Chevilly-Larue et les autres communes concernant les frais relatifs à la restauration scolaire et activité périscolaire	47
2.2 - Modification du plan d'organisation de la surveillance et des secours POSS de la piscine...47	47
2.3 - Approbation d'une convention pour des cours particuliers de natation entre la commune et les maîtres-nageurs sauveteurs	47
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	48
3.1 - Désaffectation des classements et cessions des parcelles cadastrées P 174 et N 227 à l'EPA ORSA dans le cadre d'un échange sans soulte avec les parcelles N 211, 213 et 219	48
3.2 - Acquisition à l'euro symbolique auprès de l'EPA ORSA des parcelles cadastrées P 160, 161,162 N 207, 209,2015 partiels, 217 partiels et si d'Union Européenne rue François Sautet	48
3.3 - Approbation de la garantie d'emprunt et d'une subvention pour surcharge foncière concernant le lot 6 de la ZAC Anatole France	49
3.4 - Approbation du renouvellement des garanties d'emprunt consenties à Valophis Dans le cadre durée aménagement de près auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.....	49
3.7 - Approbation de l'avenant n° 1 au protocole foncier entre la ville et Valophis dans le cadre de la ZAC Sorbiers Saussaie	50
QUESTIONS DIVERSES	50



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 -

(La séance est ouverte à 19 h 04 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer notre réunion du Conseil municipal du mois de juin.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal, le 21 septembre 2018.

Il y a un certain nombre d'absents aujourd'hui. La plupart ont des problèmes de santé.

Je procède à l'appel nominatif...

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, absente excusée, pouvoir à Charlotte Régina

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, absente excusée, pouvoir à Joseph Ramiasa

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, présente à compter de 20 h 03

Barbara LORAND PIERRE, présente

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente, pouvoir à Carole Barbarian jusqu'à 20 h 52

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent

Muriel DESMET, absente excusée, pouvoir à André Deluchat

Joseph RAMIASA, présent

Hadi ISSAHNANE, présent

Amélie AFANTCHAWO, absente excusée, pouvoir à Patrick Blas

Genaro SUAZO, absent excusé, pouvoir à Barbara Lorand Pierre

Sophie NASSER, présente

Vincent PHALIPPOU, absent excusé, pouvoir à Renaud Roux

Kawtar SALIM OUZIT, présente à compter de 19 h 12

Frédéric SANS, présent, pouvoir à Dominique Lo Faro jusqu'à son arrivée

Carole BARBARIAN, présente

Michel BENETEAU DE LA PRAIRIE, absent excusé, pouvoir à Hadi Issahnane

Philippe KOMOROWSKI, présent

Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent

Armelle DAPRA, présente

Patrick VICERIAT, présent

Liliane PONOTCHEVNY, présente

Beverly ZEHIA, présente

Michel PIERRE, présent

Yacine LADJICI, présent

PRÉAMBULE

Approbation des procès-verbaux des séances du 12 avril 2018 et du 20 juin 2018

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu les procès-verbaux des séances des 12 avril, vous l'aviez reçu la dernière fois, et 20 juin 2018. Celui du 12 avril dernier n'avait pas été adopté suite aux remarques émises par Mme Ponotchevny en séance, qui nécessitaient la vérification de quelques paragraphes, ce qui a été fait par l'administration. Cela a été soumis à Mme Ponotchevny. Je crois que tout a été validé en accord avec vous-même ?

Mme PONOTCHEVNY. - Je suis d'accord.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ?...

(Aucune.)

Je les mets aux voix.

➡ **VOTE : LES PROCES-VERBAUX SONT ADOPTES A L'UNANIMITE**

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance.

C'est votre tour Liliane Ponotchevny.

Pas d'objection ?...

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Mme la MAIRE. - Je vous informe que j'ai reçu la démission volontaire de M. Patrick Viceriat de son mandat de Conseiller municipal le 3 juillet 2018. Cette information a été communiquée à M. le Préfet, conformément à l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Je tiens à saluer le travail de M. Viceriat au sein de notre Conseil municipal qui s'est toujours inscrit dans une démarche constructive et respectueuse même s'il était dans les rangs de l'opposition.

Sa démission entraîne une vacance de siège.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, suite à la vacance d'un siège de conseiller municipal, le Maire doit convoquer le suivant sur la liste. Si l'intéressé ne renonce pas de manière express à son mandat, son élection est proclamée dès lors que le Maire procède à son installation et en dresse procès-verbal ou l'inscrit au tableau du Conseil municipal.

Je me dois de vous rappeler ces quelques règles de fonctionnement.

Mme Bérengère Durègne a accepté de manière express ce mandat. J'invite donc Mme Durègne à bien vouloir prendre place parmi les membres du Conseil municipal afin de siéger en tant que conseillère municipale de Chevilly-Larue.

(Applaudissements)

Le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence. Il sera transmis à M. le Préfet.

Bienvenue à Bérengère Durègne dans cette instance que vous n'êtes pas sans connaître puisque vous avez déjà siégé au Conseil municipal dans la mandature 2008-2014.

Souhaitez-vous faire une déclaration ?

Mme DUREGNE. - Oui. Bonjour à tous. Je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes qui se sont manifestées au moment du décès de mon époux. Je suis prête à rejoindre de nouveau le Conseil municipal et à retrouver mes collègues de la droite. J'espère que nous allons faire du bon travail tous ensemble.

Mme la MAIRE. - Merci.

Pas mal de modifications en conséquence de cette démission : suite à la démission de M. Viceriat, j'ai été informée, par courrier du 20 septembre 2018 des membres du groupe Les Républicains UDI divers droite, de la désignation de leur nouvelle Présidente de groupe en la personne de Mme Liliane Ponotchevny.

Souhaitez-vous faire une déclaration ?

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai une déclaration à faire.

"Madame la Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à souhaiter également la bienvenue à Bérengère qui a accepté de nous rejoindre jusqu'à la fin de notre mandature. Sa joie de vivre et son action lors d'un précédent mandat seront d'une aide précieuse au sein de notre groupe. Qu'elle en soit remerciée.

Après le décès brutal de Thierry Machelon et le départ tout aussi brutal mais non comparable de Patrick Viceriat, j'ai perdu deux amis proches, perte à laquelle je n'étais pas tout du tout préparée."

(Arrivée Mme Salim à 19 h 12.)

"Hors de toute polémique, je tiens cependant à faire une mise au point.

Le 8 juillet dernier, un mail vous a tous été adressé par Patrick Viceriat ; par étourderie ou malintentionné, un de ses destinataires a transmis ce mail au journal Le Parisien. La journaliste,

quant à elle, a parfaitement fait son travail d'investigation auprès des personnes concernées et a publié un article, le 10 juillet dernier, intitulé : "règlement de compte à droite".

Si nous avons nous-mêmes été inspirés de ce même état d'esprit, nous aurions eu de la matière à notre disposition pour alimenter la presse durant toutes ces années, ayant été spectateurs malgré nous de graves dissensions au sein d'un autre groupe politique dans ce Conseil municipal.

Je m'adresse à ce corbeau pour lui confirmer que la droite est toujours là, debout et prête à continuer à débattre dans un esprit d'opposition constructive et objective à laquelle elle est fondamentalement attachée.

La droite que nous représentons est en ordre de marche pour entreprendre un important travail de prospective qui s'avère vital pour la réussite de nos projets avec un objectif phare : notre succès aux prochaines élections municipales et, ce, dans un climat de respect et sans alliance politique contre nature.

Je conclurai définitivement ce sujet en confirmant que nous sommes, quant à nous, aux antipodes de ces manières d'agir et j'avais vraiment à cœur de vous en faire part.

Comme vous le savez déjà, je prends donc à titre intérimaire la présidence de notre groupe au sein de cette assemblée jusqu'à la fin de notre mandat électif.

D'autre part, suite à la défection de deux de nos représentants, les commissions des membres de notre groupe doivent être revues et redistribuées selon les affinités de chacun et nécessiteront un vote de votre part.

Ce vote, je l'espère, sera un vote d'approbation, après bien entendu l'accord de Mme la Maire sur nos propositions.

Une page se tourne, il ne nous reste plus qu'à nous remettre au travail dans un climat de sérénité et surtout d'efficacité pour le bien de tous.

Nous espérons que nous pouvons compter sur vous, chers collègues, pour y parvenir.

Merci de votre attention."

Mme la MAIRE. - Merci.

Nora Lamroui-Boudon avait prévu une intervention à son tour en réaction, elle aussi, aux rumeurs et aux révélations en quelque sorte de la presse de cet été. Elle me l'a adressée pour vous la lire en lieu et place, elle est actuellement empêchée, je l'ai dit tout à l'heure, par des raisons de santé.

Je lis donc son texte en son nom. C'est donc Nora qui s'exprime.

"Cet été, des rumeurs et des mensonges me concernant ont été diffusés par voie de presse. Selon ces rumeurs, j'aurais soi-disant démarché une conseillère municipale de l'opposition de droite. C'est une pure invention. C'est parce que je connais depuis suffisamment de temps Beverly Zehia et Patrick Viceriat que je sais qu'ils sont fondamentalement de droite. Ils défendent des positions politiques et des candidats qui ne sont pas les miens, loin de là. C'est leur droit le plus strict.

Cependant, il est des plus invraisemblables d'imaginer un seul instant que j'aurais pu faire une proposition en direction d'une personne qui défend des idées qui sont si éloignées des miennes.

Affirmer ou insinuer le contraire est donc un mensonge et n'est pas digne d'une ou d'un élu de la République.

Ces affirmations mensongères interviennent alors que les différends entre les dirigeants locaux de LR tournent au règlement de compte. Cela ne regarde qu'eux, mais il est pour le moins surprenant que certains d'entre eux se sentent obligés d'invoquer la personne de la première adjointe au Maire dans leurs petites querelles d'ego.

Je pensais que l'on était dans le Conseil municipal."

Je lis fidèlement ses propos.

"Au-delà du caractère fantasque et affabulatoire de cette affirmation je m'étonne que les échanges par mails que nous avons eus entre élus municipaux à ce sujet aient servi de base à l'article de presse qui a relayé ces rumeurs infondées.

Propager des mensonges dans la presse et sur les réseaux sociaux n'est pas une manière de faire de la politique.

Aussi, je tenais à faire cette déclaration en séance du Conseil municipal qui est une assemblée élue et qui est le lieu où doit s'exercer la démocratie dans le cadre communal.

J'espère avoir clarifié les choses une bonne foi sur toute et j'invite le Conseil municipal à concentrer ses efforts sur des considérations plus utiles aux Chevillaises et aux Chevillais."

Je propose que nous n'ayons pas de débat sur cette question.

Merci donc pour cette déclaration.

Avant d'aborder l'ordre du jour, vous avez tous lu dans la presse le drame survenu à Villeneuve-Saint-Georges le 4 septembre dernier : l'assassinat du caporal Geoffroy Henry, ce jeune pompier de 27 ans qui n'appartenait pas réellement à la 22^e compagnie mais qui logeait à Chevilly-Larue depuis 3 ans avec la 22^e compagnie. Il est décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Vous imaginez qu'elle a été l'émotion de tous les sapeurs-pompiers de Chevilly-Larue qui partageaient sa vie depuis 3 ans mais aussi au sein de la BSPP, donc de l'ensemble de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et, bien sûr, les Chevillaises et les Chevillais et plus largement l'ensemble de la population française puisque cet événement a fait la une de beaucoup de journaux.

Il laisse derrière lui son épouse, leur petite-fille de 6 mois, ainsi que ses parents et ses sœurs.

Je vous propose que nous tenions en sa mémoire et en son honneur une minute de silence.

(Il est procédé à une minute de silence...)

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Nous avons, pour ouvrir cette séance, un certain nombre de vœux qui, au regard de leur nature, ont été placés dans l'ordre du jour en tout début de séance.

Je précise, puisqu'un certain nombre de publics participent dans la salle, que les textes sont à leur disposition s'ils le souhaitent pour pouvoir suivre avec nous les termes du débat.

Vœu déposé par Yacine Ladjici condamnant la campagne d'insultes personnelles proférées par le secrétaire général du Secours Populaire de Chevilly-Larue à l'encontre d'autres associations

Mme la MAIRE. - M. Ladjici se réfère ici à une insulte proférée sur les réseaux sociaux par un responsable associatif local à l'intention d'autres responsables associatifs.

Je vais bientôt vous céder la parole Monsieur Ladjici pour que vous puissiez présenter votre texte, mais avant, je souhaiterais faire un petit commentaire. Je voudrais dire combien, comme je l'ai fait avec grande clarté, je crois, dans le communiqué de presse que j'ai adressé le jour même où cette question a été évoquée dans la presse, je suis écœurée et révoltée chaque fois que le débat public est préempté par des propos orduriers de manière générale.

Je ne reprendrai pas le mot utilisé. Je crois que tout le monde sait à quoi il est fait référence. Je ne sais pas si vous avez prévu de l'invoquer Monsieur Ladjici, en tout cas, je ne le ferai pas. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas seulement ordurier. Il est une injure à l'engagement politique lui-même en dressant une caricature haineuse d'une certaine sensibilité politique.

Je voudrais réaffirmer que l'engagement politique en France fait partie des droits fondamentaux. La présence de partis politiques, le droit de militer, le pluralisme politique constituent des acquis de notre démocratie que nous devons défendre collectivement dans la plus grande vigueur.

En tant que Maire, je refuse qu'une personne soit stigmatisée voire insultée pour ses convictions politiques quelles qu'elles soient, bien sûr lorsque l'on reste dans le champ républicain. Cela s'entend.

C'est d'autant plus vrai que j'ai personnellement souffert de certaines stigmatisations haineuses pour que, aujourd'hui, elles me soient totalement insupportables même lorsqu'elles sont proférées à l'encontre de personnes qui s'opposent politiquement à moi. C'est bien le principe même de la démocratie.

Je tenais à dire combien je réitère ce soir très formellement en séance du Conseil municipal ma condamnation totale de cette dérive, de ce propos qui constitue pour moi une dérive dans notre vie politique locale et dont j'espère qu'elle ne se reproduira pas.

La parole est à M. Ladjici.

M. LADJICI. – Je vous remercie Madame la Maire. Mes chers collègues, avant toute chose, je souhaite la bienvenue à Mme Bérengère Durègne qui nous rejoint dans ce Conseil municipal. J'espère qu'elle s'épanouira pour les 18 mois qui restent et qu'elle nous fera bénéficier pleinement de son expérience.

Je félicite également Mme Ponotchevny qui a été élue par son groupe comme Présidente du groupe LR UDI divers droite. Je me félicite de ce choix. Nous travaillons depuis de nombreuses années, depuis que j'ai été élu à ce Conseil municipal en bonne intelligence avec toutes les oppositions et la majorité lorsque cela est possible.

"Mes chers collègues, Madame la Maire, comme vous le savez, notre climat démocratique local s'est profondément dégradé comme vous l'avez rappelé ces dernières semaines.

Le débat relatif aux sujets de préoccupation réels des Chevillais est devenu inaudible à cause de certains comportements que vous venez de condamner et je trouve que c'est bien de dire les choses.

Le secrétaire général du Secours Populaire de Chevilly-Larue a tout simplement dépassé les bornes, cela a été rappelé, avec un comportement indigne et irrespectueux envers une présidente d'association.

Je pense que, comme chacun le sait ici, nous sommes des élus de la République et nous avons le devoir d'agir en mettant de côté nos accointances personnelles et nos orientations politiques lorsque certains comportements touchent à l'honneur et à la dignité des personnes.

Le vœu proposé est parfaitement équilibré. Il respecte pleinement les statuts du Secours Populaire Français dans la mesure où il demande simplement l'application par les autorités compétentes de cette association desdits statuts.

Le texte proposé est une alerte que pourrait envoyer notre Conseil municipal aux instances nationales du Secours Populaire et à toutes nos associations pour rétablir un climat apaisé et respectueux.

Vous l'aurez compris, il n'est nullement question d'une ingérence dans le fonctionnement de cette association. Le Conseil municipal est élu pour défendre les intérêts des Chevillais et pour leur garantir un cadre républicain propice à l'investissement associatif de chacun. Cela ne peut se faire qu'en nommant les dérives et en les condamnant publiquement sans aucune ambiguïté.

Je tiens avant tout à remercier un certain nombre de Conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition qui m'ont adressé un message à titre personnel pour évidemment condamner ces

propos complètement décalés par rapport à ce que nous vivons dans notre société.

Je les remercie et je comprends parfaitement leur souhait de ne pas apporter de témoignages publics pour éviter de déstabiliser la majorité à laquelle ils appartiennent. Je respecte tout à fait cette position.

La majorité m'a adressé il y a quelques jours un certain nombre d'amendements avant notre Conseil municipal. Ils sont tout à fait recevables, je tiens le préciser ce soir.

À la lecture de ces propositions, je constate néanmoins une volonté à peine cachée d'effacer toute référence au Secrétaire général du Secours Populaire de Chevilly-Larue ainsi qu'à la Présidente de l'association ayant fait l'objet de ces insultes indignes.

Nous savons également grâce à la presse locale que le Secrétaire général du Secours Populaire et son bureau ont été élus dans des conditions qui ont posé question dans la presse.

Ces révélations ont pu porter un certain discrédit, et je le regrette sur les activités de cette association dans notre commune. Il n'appartient pas à notre assemblée de s'ingérer ou d'interférer dans la gouvernance de cette association. Nous avons néanmoins un rôle d'alerte et de prévention, chose que nous tentons modestement de faire par le biais de ce vœu.

Je sais que certains membres du Secours Populaire sont présents dans cette assemblée. Je tiens à leur témoigner toute ma solidarité et mon soutien. Je sais qu'un certain nombre d'entre eux, que j'ai la chance de connaître, m'ont exprimé leur point de vue sans ambiguïté et condamné les agissements de leur secrétaire général.

J'ai beaucoup de respect pour ces militants associatifs qui se sont très vite désolidarisés de cette position, ce qui permet d'avoir de la clarté dans le débat public.

Chacun comprendra également que cette affaire a assez duré et que nous avons intérêt à en sortir vite pour passer aux véritables sujets de préoccupation des Chevillais, ils sont nombreux en ce moment.

Madame la Maire, je ne sais pas si vous avez pris connaissance d'un certain nombre de publications dans les réseaux sociaux. Je les ai à ma disposition je vais vous les remettre soit maintenant soit en fin de séance du Conseil municipal. Ces éléments prouvent une nouvelle dérive de ce secrétaire général du Secours Populaire qui, après avoir proféré des insultes misogynes et complètement éhontées contre une présidente d'association, se permet à présent d'insulter l'opposition municipale et ma personne en des termes inacceptables.

Je vous remets les publications en fin de séance municipale ou tout de suite si vous le souhaitez.

Je vous le dis avec toute la clarté possible, je ne laisserai personne s'en prendre à mon honneur ou à celui de ma famille. Je le dis ce soir devant tous les Conseillers municipaux et devant toutes les personnes présentes dans cette salle.

Face à l'absence de réaction des instances nationales du Secours Populaire Français et à la difficulté de certaines à prendre position clairement pour condamner ces agissements, je vous annonce ce soir, Madame la Maire et chers collègues, que j'ai décidé de déposer une plainte pour injure publique contre ce responsable associatif.

C'est la seule manière de faire cesser ces dérives et ces attaques personnelles à répétition.

Je ne vais pas revenir sur les conditions qui m'ont permis d'être en possession de ces publications, mais je vous assure que, lorsque votre famille en prend connaissance, c'est un moment à vivre !

Maintenant que la justice va être saisie, je vous annonce, mes chers collègues, Mme la Maire, que la proposition de vœu sera lue à notre assemblée, du moins les 5 articles de ce vœu, mais qu'elle ne

sera pas soumise au vote des Conseillers municipaux pour éviter toute interférence avec la procédure judiciaire qui va débiter.

J'en appelle également à la responsabilité des élus du Conseil municipal. Ils ont devoir d'exemple dans leurs propos et dans leurs écrits. Certains élus de la majorité ici présents se laissent parfois aller à des attitudes qui n'ont pas lieu d'être en démocratie.

En tant qu'opposant, je conçois parfaitement que la majorité soit en désaccord avec mes prises de position et avec mes propositions. C'est la démocratie, je l'accepte et comme chacun le sait nous en sommes ici une émanation.

J'accepte beaucoup moins la caricature et les attaques personnelles lorsqu'elles émanent des élus de notre assemblée.

Je propose, Madame la Maire, pour conclure notre propos que les mois qui viennent puissent nous permettre de déployer nos talents respectifs dans le débat d'idées et dans la confrontation de projets, profitant des critiques de l'opposition dans toute sa diversité pour améliorer le lot quotidien des Chevillais, au-delà de nos petites personnes et permettez-moi cette expression, et au-delà également de nos appartenances politiques.

Comme je m'y suis engagé, pour que chacun puisse savoir ce qui est proposé dans le cadre de ce vœu, je vais vous épargner tout le vœu, je vais vous lire uniquement les 5 articles.

Moyennant un certain nombre de considérants, l'article premier qui était proposé est le suivant :

Le Conseil municipal condamne les insultes proférées contre Mme Geneviève Gliozzo, Présidente d'une association de la ville Chevilly-Larue.

Article 2 : condamne toute violence verbale ou écrite comme les responsables associatifs de la ville Chevilly-Larue.

Article 3 : rappelle la nécessité de respecter la diversité des opinions qui existent dans la ville Chevilly-Larue.

Article 4 : demande aux instances nationales du Secours National Populaire Français de prendre des dispositions urgentes pour faire cesser ces comportements indignes du Secrétaire général Secours National Populaire de Chevilly-Larue.

Article 5 : demande aux instances nationales du Secours National Populaire Français d'engager les démarches disciplinaires prévues dans ses statuts et règlement intérieur pour éviter de nouvelles dérives dans sa section locale de Chevilly-Larue.

C'est le vœu proposé. Dans la mesure où une procédure judiciaire va être engagée, je vous annonce que ce vœu est retiré, il ne sera pas soumis au Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci de cette présentation.

Vous savez, il n'y a rien de tel que la justice pour essayer de traiter de ce genre d'affaire car ce n'est pas au Conseil municipal de s'ériger en tribunal politique. Je trouve que c'est le meilleur moyen de résoudre cette question.

Monsieur Lo Faro, peut-être pouvez-vous nous expliquer les amendements déposés, mais rapidement du coup, puisque le vœu est retiré.

M. LO FARO. - Bonsoir mes chers collègues. Je souhaite la bienvenue à notre collègue que j'ai pu connaître dans une précédente mandature, je sais que nous allons faire du bon travail ensemble. Je salue moi aussi Mme Liliane Ponotchevny. Toutes mes félicitations à Liliane pour être la Présidente du groupe LR.

Je m'arrête là concernant la venue de notre nouvelle élue et la présidence de Liliane.

S'agissant des propos qui viennent d'être tenus par notre collègue jeune et sémillant, M. Ladjici, je prends note de ce qu'il vient de dire. Il vient de dire que cette affaire a assez duré. Je suis entièrement de son avis.

Il va déposer plainte contre le Président d'une association chevillaise. Nous verrons ce que la justice en décidera.

Il nous fait part de son ressenti et des attaques envers lui. Je voudrais à mon tour lui poser une question ou en tout cas soulever peut-être pas un débat mais une interrogation : lorsqu'on jette en pâture des noms, toutes les personnes sont-elles conscientes de ce qu'elles peuvent provoquer ?

Depuis déjà plusieurs mois, des noms sont jetés en pâture sans savoir ce qu'il va en ressortir. Je condamne ces méthodes, je condamne tout cela. Souvenons-nous de ce qui a pu arriver dans d'autres temps au niveau national lorsque des noms étaient jetés comme cela à la face.

Là, nous sommes dans une autre nature que nous devons tous condamner. Nous savons tous, je ne veux pas le citer mais tout le monde a cela en tête, ce qui est arrivé à Pierre Bérégovoy lorsque son nom a été cité je ne sais combien de fois. On connaît la conséquence de tout cela.

Pour ma part, au nom de mon groupe politique et vraisemblablement, je le sais, au nom de la majorité municipale, je ne souhaite pas que des noms de personnes soient cités dans toute parution que ce soit.

J'en arrive maintenant au vœu suite à ce que tu viens de dire mon cher Yacine. Le contre-vœu que nous avons pris fait suite à ta présentation et aux amendements que nous allons apporter. Dans la mesure où tu le retires, je me demande si nous n'allons pas le retirer.

Mme la MAIRE. - Je maintiens le deuxième vœu.

M. LO FARO. – Je ne parle pas du deuxième vœu, mais des amendements.

Mme la MAIRE. - Les amendements sur un vœu retiré n'ont effectivement plus de sens. Je souhaite cependant que l'on revienne sur les raisons qui nous ont conduits à les déposer car il est extrêmement important qu'ensemble nous comprenions quel est le périmètre d'action de notre Conseil municipal. Cette question met en jeu la fondamentale question de la séparation des pouvoirs et, en quelque sorte, le principe de non-ingérence d'une assemblée communale dans la vie d'une association. Je pense donc qu'il est important que, dans le procès-verbal de ce Conseil municipal, figure les éléments de fond qui avaient été déposés dans les amendements pour qu'ensemble on clarifie les règles qui s'appliquent.

M. LO FARO. - Dans ce cas, je vais faire l'exposé des motifs qui nous avaient amenés à prendre ces amendements.

Pour l'amendement n° 1, le Conseil municipal ne saurait voter un vœu condamnant une association nominativement désignée. Elle peut par contre réaffirmer les principes impérieux auxquels chacun et chacune doivent se conformer pour un débat public respectueux et digne.

L'amendement n° 2, les trois premiers paragraphes de ce vœu proposé poursuivent la logique nominative décrite plus haut. L'esprit des considérants - que vous n'avez pas cités mais que nous sommes en train de lire et que nous avons lu également pour la préparation de ce Conseil municipal - en question n'est pas à remettre en cause mais leur forme doit être transformée en des termes plus génériques avant d'être soumis au vote d'une assemblée élue.

L'amendement n° 3 dans sa logique, les termes des paragraphes 5 et 6 continuent de citer nominativement une association en particulier et en se projetant dans des conjectures hasardeuses. Leur maintien serait de nature à décrédibiliser la portée du vœu. Il était donc proposé de les

supprimer.

Concernant notre amendement n° 4, le paragraphe n° 7 évoque le rôle de la ville de Chevilly-Larue dans le maintien d'un climat apaisé que nous souhaitons tous. Cette expression n'est pas très claire étant entendu que la notion de ville ne renvoie pas à une personne morale ou une entité identifiée. S'agit-il donc du Conseil municipal de la municipalité, des associations ou des Chevillais ? En l'absence de précisions, il est préférable d'envisager sa suppression.

Pour l'amendement n° 5, dans l'exposé des motifs, l'article 1 du vœu reprend de manière nominative une personne. Là encore, la majorité municipale souhaite exprimer sa solidarité à l'égard de toutes les personnes publiques qui subiraient des insultes ou campagnes nominatives de dénigrement dans la vie locale. Je répète parce qu'il me semble important de répéter cet amendement n° 5 dans l'exposé des motifs car cela va entièrement dans le sens que tu viens d'exprimer mon cher Yacine.

L'article 1 du vœu reprend de manière nominative une personne. La majorité municipale souhaite exprimer sa solidarité à l'égard de toutes les personnes publiques qui subiraient des insultes ou campagnes nominatives de dénigrement dans la vie locale.

Pour l'amendement n° 6 dans l'exposé des motifs, l'article 2 du vœu restreint la condamnation de toute violence verbale ou écrite aux seuls responsables associatifs et, contrairement à la volonté de la majorité, ne couvre donc pas tous les acteurs de la vie publique locale.

Enfin, pour l'amendement n° 7, dans l'exposé des motifs, la majorité considère comme nécessaire d'ajouter un quatrième et ultime article faisant état de son attachement inconditionnel au rôle des associations dans la vie locale dans notre ville de Chevilly-Larue.

J'en ai fini pour les amendements.

Mme la MAIRE. - Autrement dit, une condamnation de principe de toute injure publique, campagne de dénigrement, insulte qui contribuerait à traîner gratuitement dans la boue des personnes, quelles qu'elles soient, dans la vie publique, associatives ou élues.

Dans la mesure où la raison pour laquelle M. Ladjici souhaite retirer son vœu est liée à sa procédure judiciaire et où les amendements contribuent à supprimer ce qui pourrait poser problème dans le cadre d'une procédure judiciaire puisque disparaît toute information nominative, il me semble que nous n'aurions aucune difficulté à voter ce vœu qui ne fragiliserait en rien la procédure judiciaire que vous avez entamée, Monsieur Ladjici.

Mme LORAND PIERRE. - Je suis entièrement d'accord avec toutes les condamnations de dérapage, tout écart de langage comme il en a été question. J'en profite pour remercier Mme la Maire de l'avoir fait publiquement cet été notamment sur les réseaux sociaux mais aussi dans Le Parisien qui a relayé ses propos.

Comme nous tous, je suis très attachée au respect des personnes, des opinions divergentes qui nourrissent le débat démocratique. Yacine tu parlais de climat démocratique dégradé et de certains comportements qui pouvaient en être l'origine.

Je suis aussi très attachée à notre devoir d'exemplarité et de cela aussi tu en parlais.

Nous représentons notamment pour la jeunesse de notre ville le premier palier de la politique. Je vous avoue qu'en fait l'image que tu donnes, Monsieur Ladjici, n'est pas très flatteuse. J'en veux pour preuve un petit commentaire qui a été laissé sur Facebook suite à la publication d'un article du Parisien. Cela a été publié le 2 septembre, je vous en fais la lecture.

"Les révélations du Parisien de demain sont extrêmement graves, c'est un scandale politique qui vient confirmer les nombreuses alertes reçues ces derniers mois de la part de plusieurs associations de Chevilly-Larue. On apprend comment la Maire et son équipe prennent le contrôle des

associations pour récupérer les fichiers des adhérents et des bénéficiaires pour des raisons électoralistes."

Je m'arrête. Je me suis livrée à une petite explication de texte, déformation professionnelle vous allez me dire, mais après tout, quitte à ce que l'on me fasse un manteau pour l'hiver, j'aime bien savoir de quoi il est fait.

S'agissant de cette première accusation : *"la Maire et son équipe prennent le contrôle des associations pour récupérer les fichiers des adhérents et des bénéficiaires pour des raisons électoralistes"*. Au mépris du RGPD et de la CNIL, nous irions chercher des fichiers et, en plus, pour récupérer des voix. Très bien. C'est une accusation extrêmement grave, nous sommes bien d'accord.

Je poursuis.

"On comprend mieux pourquoi certaines associations indépendantes sont insultées sur la place publique en toute impunité. Collaborer ou devenir l'ennemi de la Maire et du parti communiste, voilà le choix offert à nos associations."

Deuxième accusation : *"collaborer ou devenir l'ennemi"*, donc ingérence de la municipalité dans les associations. En bref, nous serions en train de bafouer la loi 1901 sur la liberté d'association.

Je continue, c'est celui que je préfère : "ces méthodes de voyou confirment la dérive sectaire du Maire...". Je m'arrête là car c'est le mot voyou qui m'a beaucoup "plu". Évidemment, je ne l'ai pas pris dans l'acception de coquinou, donc je suis allée chercher la définition dans le dictionnaire Larousse. En fait, c'est un individu de mœurs crapuleuses qui fait partie du milieu. Reconnaissez quand même que le terme, sans être vulgaire ni familier, n'en est pas moins insultant dans la réalité qu'il décrit.

Je poursuis : "la dérive sectaire". Comme je n'utilise pas les mots n'importe comment, je suis allée chercher la définition de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Je vous en livre la définition. Il s'agit *"d'un dévoiement de la liberté de penser, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes"*.

Je t'invite à la plus grande vigilance quand tu emploieras certaines expressions qui, selon moi, ont plus l'objectif de créer l'événement qu'une réalité. Encore une fois, je te renvoie à ce devoir d'exemplarité dont j'ai parlé et dont tu as parlé aussi tout à l'heure.

Je poursuis. *"Ces méthodes de voyou" - on ne s'en lasse pas ! - "confirment la dérive sectaire d'une Maire en grande difficulté qui cherche à se maintenir à la tête de la ville par tous les moyens..."* Je passe un peu. *"La polémique sur le Secours Populaire de Chevilly-Larue doit être l'électrochoc qui fera cesser ces méthodes. Nous invitons toutes les associations qui subissent des pressions de la Maire et de son équipe à se faire connaître au plus vite"*.

Nous aussi !

La Maire ferait subir des pressions aux associations. Je pense que si tel était le cas, nous le saurions déjà.

En quoi tout cela, me direz-vous, est-ce une insulte publique ? Tout est une insulte publique. Le terme employé, que je ne répéterai pas moi non plus, on n'en a pas besoin, est effectivement extrêmement condamnable. Là, tout est policé, néanmoins nous sommes d'accord que la réalité est en fait plus qu'insultante.

La palme revient à l'un de vos colistiers : M. Jacques Viallon.

M. LADJICI. - Je vous rappelle que je n'étais pas candidat en 2014. Je n'étais pas tête de liste. Pour

l'instant, je n'ai été que colistier.

Mme la MAIRE. - Laissez terminer Mme Lorand Pierre. Vous avez demandé la parole juste après, vous pourrez exprimer ce que vous avez à dire.

Mme LORAND PIERRE. - Il était néanmoins - nous sommes d'accord - sur la liste de Pascal Rioual à laquelle vous apparteniez.

M. LADJICI. – Tout à fait, mais je n'étais pas tête de liste. Il ne faut pas mélanger les choses. Vous pouvez l'écrire à Pascal Rioual, mais pas à moi.

Mme la MAIRE. - S'il vous plaît, Barbara Lorand Pierre toute seule.

Mme LORAND PIERRE. - Cela dit, dans le débat public, ce Monsieur, dans un des commentaires - vous savez ce que sont les réseaux sociaux, ils appellent à tout un tas de commentaires - écrit : *"ces cloportes arrosent les associations des quartiers défavorisés pour acheter des votes"*.

J'ai appris que le cloporte était un crustacé, mais j'ai aussi appris que le cloporte désigne une vieille personne peu dynamique. Je ne sais pas comment je dois le prendre. Mal en fait.

En ce qui concerne ce qui suit : *"arrosent les associations"*, globalement, nous faisons de l'ingérence dans les associations et leur donnons de l'argent pour qu'elles se taisent ?! Je ne sais pas, je n'ai pas tout compris.

J'ai été un peu longue mais je ne m'en excuse pas. Je prends rarement la parole en Conseil municipal, mais il y a des choses que je ne peux pas accepter. Je ne peux pas accepter de recevoir des coups sans riposter, sans y répondre. Je ne peux pas accepter que mon groupe, voire la majorité municipale, soit traité de voyou ou de petit crustacé, cloporte, et je ne peux pas accepter que l'on m'accuse injustement.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci Barbara. Tu partages en quelque sorte l'avis que je commençais à émettre tout à l'heure sur la nécessité de maintenir ce vœu. Cela permettrait au moins de se fixer, à partir de maintenant, des règles qui pourraient convenir à tout le monde puisque chacun ici affirme sa volonté d'éviter tout dérapage et tout comportement qui pourrait être identifié et assimilé à de l'insulte publique.

M. LADJICI. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Barbara, merci pour cet exposé qui semble avoir été préparé en cherchant dans les fonds de tiroirs des réseaux sociaux. Tout cela n'est quand même pas très joyeux. Il faut se dire les choses.

Si vous aviez pris la peine d'en discuter avec vos collègues de la majorité, vous auriez compris qu'en mettant sur la place publique quelqu'un qui s'appelle Jacques Viallon dont je ne cautionne pas les propos... Je n'ai pas été tête de liste en 2014. C'est Pascal Rioual qui m'a proposé d'être dans sa liste. Je ne suis pas responsable des propos des gens qui, par ailleurs, n'habitent pas dans la ville. Si vous aviez pris la peine de réfléchir un peu plus longuement et de consulter vos collègues de la majorité, vous auriez compris que vous mettez, au même titre que moi, dans la difficulté deux de vos collègues qui sont dans la majorité municipale aujourd'hui, que j'ai cités au préalable, et qui étaient dans la même liste que ce M. Jacques Viallon. Cela veut dire, y compris dans votre majorité, que des gens étaient dans la même liste que d'autres qui vous posent problème. Un peu de sérieux !

Sur la question de voyous, soit vous n'avez pas bien lu mon propos, soit j'ai commis une erreur de français. Vous êtes certainement mieux placée que moi pour donner un avis d'expert. Je n'ai jamais parlé de la majorité en tant que voyou, j'ai parlé des agissements de ce Monsieur que je ne citerai pas qui est le secrétaire général du Secours Populaire de Chevilly-Larue. Je trouve un peu courageux de vouloir retourner la situation en me mettant en quelque sorte responsable de toute

cette situation.

Je vous rappelle, Madame Lorand Pierre, que le journal du Parisien, jusqu'à preuve du contraire, est un journal indépendant. Vous imaginez des choses. Vous avez une sorte de paranoïa à l'égard du fait que j'aurais des pouvoirs surnaturels qui me permettraient d'influencer la presse comme vous le dites.

Mme la MAIRE. - Un communiqué de presse suffit.

M. LADJICI. - Ce n'est pas moi qui suis à l'origine de ces articles, c'est la presse. Si vous avez des commentaires, adressez-les au Parisien.

Quant à mes publications sur les réseaux sociaux, elles sont publiques, je les assume. Nous sommes en démocratie, je suis un opposant, je suis tout à fait libre d'avoir les propos que j'ai. J'essaie d'être équilibré dans mes prises de position. Cela arrive. Si vous saviez le nombre d'insultes que je me prends dans la rue, en tant qu'opposant non assimilé au parti communiste à Chevilly-Larue, le nombre de gens qui ne veulent pas me serrer la main, de gens qui me traitent de social traître, de gens qui me disent que je suis un vendu de droite, je vous ferai une liste longue comme le bras.

Un peu de sérieux, je pense que nous n'avons pas intérêt à souligner les agissements de certaines personnes qui ne sont pas élues dans ce Conseil municipal. Franchement, quand on regarde les agissements de certains de vos camarades du parti communiste, c'est très limite. Rien que vendredi dernier, je suis allé gentiment en tant qu'habitant du quartier à la fête de la gastronomie, une personne m'a dit : je ne vous serre pas la main, je ne vous serre pas de bière. Il faut quand même être raisonnable. Balayez devant votre porte avant de venir nous donner des leçons sur la manière dont on doit se comporter en société.

Mme la MAIRE. - Respectueusement Monsieur Ladjici, il ne faut pas s'étonner que l'émission d'insultes puisse générer des comportements un peu irrités.

M. LADJICI. - Je n'ai pas fini, Madame la Maire. Merci beaucoup.

Mme la MAIRE. - Vous sembliez avoir terminé.

M. LADJICI. - J'ai pris position concernant le vœu, le vœu que j'ai rédigé. C'est celui que j'aurais présenté, mais étant donné l'évolution, vous êtes libre d'en déposer un autre, je ne souhaite pas déposer le mien.

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie. Si nous le faisons, c'est le vœu que vous avez déposé qui sera déposé au nom de la majorité et amendé.

M. KOMOROSWKI. - Merci Madame la Maire.

J'interviens car mon nom a été cité. Je te rappelle Yacine que je me suis désolidarisé il y a plus d'un an de la liste "Faisons Avancer Chevilly-Larue. Merci d'applaudir, tu es très gentil. Les propos que tu viens de tenir ne me touchent pas du tout.

M. LADJICI. - Pourquoi réagis-tu ?

M. KOMOROSWKI. - Je rappelle simplement que je ne suis plus solidaire de tes propos depuis le 28 septembre de l'année dernière. Évite donc de citer mon nom lors de tes propos concernant une liste dont je ne fais plus partie.

Mme la MAIRE. - Je vous propose d'avancer rapidement sur cela car nous avons d'autre chose à faire que de passer la soirée sur ces échanges.

M. ROUX. - Je vais essayer d'être bref. Je te trouve, enfin je vous trouve.

M. LADJICI. - On peut se tutoyer, je ne suis pas sectaire.

M. ROUX. - Je ne te trouve pas très serein dans le Conseil municipal. Je crois que ce n'est pas une question de retournement de situation mais d'être face à ses responsabilités, à ses écrits et à ses paroles. Il est un peu facile de venir faire la leçon et de se liquéfier lorsque l'on est en face de ses propos. Je ne te trouve pas très courageux. Si parler de méthode de voyou, si nous accuser d'arroser les associations, d'en prendre le contrôle, tout un temps de fantasmes...

M. LADJICI. – Ce n'est pas moi, c'est Le Parisien.

M. ROUX. - J'ai la parole, je ne t'ai pas coupé, tu me laisses la parole, tu es gentil.

Je pense que, là, nous sommes dans des fantasmes hérités de la guerre froide. Nous ne sommes plus dans les années 30. Je crois, Yacine, je te le dis tranquillement, que tu es en train de développer une obsession à l'égard du parti communiste français. Tu en parles à longueur de publications, à longueur de Conseils municipaux. Il faudrait peut-être faire quelque chose.

Si tu trouves les propos rapportés par Barbara Lorand Pierre équilibrés, je pense que tu as un problème dans l'analyse que tu en fais.

J'ai eu l'occasion de condamner fermement dans Le Parisien les propos tenus par le secrétaire général du Secours Populaire dès le début de la polémique au cœur de l'été. Je le refais également ici publiquement pour que ce soit inscrit au compte rendu, qu'il n'y ait aucune ambiguïté et que personne ne se permette de salir mon nom en disant que je serais proche d'une personne que je ne connais pas personnellement. Je ne dîne pas avec elle tous les jours. Elle n'est pas adhérente de ma formation politique mais ceci est un détail dont on s'accommode quand on a envie de salir les gens.

Je n'ai pas eu connaissance des derniers éléments qui t'entraînent à porter plainte, en tout cas tu as bien fait de porter plainte. Je suis père de famille, je sais ce que cela fait de sentir sa famille attaquée. Je suis solidaire, mais il ne faut pas avoir de l'indignation à géométrie variable. Plusieurs personnes dans cette ville, bien au-delà du simple Conseil municipal, qui ont été attaquées, diffamées. Leur nom a été traîné dans la boue. Elles ont été insultées. Des gens autour de la table dans le Conseil municipal et des gens qui ne sont plus là ont, eux aussi, été traînés dans la boue et insultés pendant des années. Cette indignation à géométrie variable me gêne. Quand cela touche l'une de vos amies, on monte au créneau et on fait de grands bons et quand ce sont des gens que vous ne portez pas dans votre cœur politiquement, vous vous permettez vous-mêmes de tenir de tels propos.

Un dernier point, sur le cloporte, c'est savoureux tout de même, vous ne cessez de dire à longueur de Conseils municipaux et de publications que vous vous adressez au nom de toute la liste Faisons Avancer Chevilly-Larue. M. Jacques Viallon était 23^e de liste. Il ne publie nulle part, il publie sur votre mur Facebook. Non seulement vous ne le contredisez pas, je crois même que le terme cloporte est utilisé plusieurs fois, mais vous ne supprimez pas non plus son commentaire.

À moment donné, comme vous le dites très justement, il faut balayer devant sa porte.

Mme PONOTCHEVNY. - J'avais préparé une intervention sur le sujet. Je voudrais faire quelque chose d'un peu historique.

Parlons franc, un problème est survenu avec un dirigeant d'association entraînant l'opprobre sur cette même association du fait de sa composition politique supposée. Une petite leçon d'histoire me paraît justifiée car exposée de manière objective.

Qui est le Secours Populaire ? Lu dans Histoire sociale Université Paris 1 Paris Sorbonne : *"Le Secours Populaire Français est une association née dans le giron du "conglomérat communiste" ayant pour spécificité fonctionnelle statutaire la "solidarité morale, matérielle et juridique", puis également "sanitaire et médicale". Héritière de la section française du Secours Rouge International (SRI) constituée en 1926 et devenue en 1936 le "Secours Populaire de France et des Colonies",*

l'association interdite œuvre dans la clandestinité sous l'Occupation. Décimée, elle renaît au grand jour fin 1945 pour devenir en 1946 l'actuel Secours Populaire Français. Après une période d'instabilité récurrente depuis la Libération (chute drastique des effectifs, dissensions internes, problèmes financiers menaçant constamment la survie de l'association), un nouveau secrétaire général s'impose en 1955 ; il impulse une croissance quasi continue jusqu'aux années 1990. Sous son égide, le Secours populaire opère une véritable révolution idéologique, consistant à dépolitiser ses prises de position et à refuser de prendre parti sur les "causes" des drames pour n'en traiter que les "conséquences" (aide aux sinistrés, aux déshérités, aux handicapés ; aide humanitaire aux pays en développement, etc.) ; il affirme une "rupture du cordon ombilical" d'avec l'organisation matricielle et est ouvert à tous sans discriminations.

Un glissement est ainsi progressivement opéré du conglomérat communiste au monde en structuration des associations de solidarité".

Si nous réprouvons fermement les propos inappropriés du responsable d'une association envers un autre membre du réseau associatif, nous refusons toute ingérence au sein d'une association indépendante qui plus est d'envergure nationale.

D'autre part, les amendements proposés par la majorité municipale sont un vœu pieux auquel nous souscrivons, mais le contexte dans lequel ils nous sont présentés nous oblige à les désapprouver.

En conclusion sur ce sujet qui nous éloigne des préoccupations des Chevillais, nous avons pris une décision qui est une première pour nous depuis 4 ans, celle de ne pas participer à ces votes.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Ne pas participer à une délibération qui condamne les injures publiques ?

Mme PONOTCHEVNY. - Tout à fait.

Mme la MAIRE. - Belle avancée.

Si je comprends bien votre propos, cela signifie que vous appelez de vos vœux une société dans laquelle une personne qui voudrait s'engager dans une association ne pourrait pas le faire si par ailleurs elle est militante politique ?

Mme PONOTCHEVNY. - Ce n'est pas du tout notre opinion. Notre opinion est que nous ne rentrerons pas dans ce contexte de délibération, nous avons vu ce que cela donne depuis une demi-heure.

Mme la MAIRE. - Je suis d'accord que cela dure trop longtemps, mais vous venez de qualifier d'ingérence le fait que des personnes qui auraient des convictions politiques participent par ailleurs à une association. Je vous alerte là-dessus. Cela veut dire que vous appelez de vos vœux une société dans laquelle il faut choisir : soit on fait de la politique soit on est dans une association, mais on n'a pas le droit de faire les deux.

Sans avoir connaissance ni de qui est bénévole dans l'association en question ni encore moins de quelles sont les convictions politiques, une chose me ravit, la section du Secours Populaire local fonctionne. Pour les gens qui en ont besoin, les Chevillais les plus démunis, c'est une belle et réelle avancée.

Je ne comprends donc pas très bien le procès fait.

Mme LORAND PIERRE. - Je vais être beaucoup plus brève que tout à l'heure. Juste une chose : je suis extrêmement sérieuse. Ce n'est pas parce que je souris et que je suis allée chercher la signification du cloporte, un petit crustacé, que je ne suis pas sérieuse, bien au contraire.

Rien que de dire : "il faut prendre la peine de réfléchir et un peu de sérieux", je trouve cela

méprisant.

Par ailleurs, pour clarifier les termes méthodes de voyou, il est écrit : "ces méthodes de voyou confirment la dérive sectaire d'une Maire en grande difficulté". Il est donc bien question de la Maire et, par conséquent, de la majorité municipale.

C'est tout ce que je voulais dire.

Mme la MAIRE. - Je donne la parole à M. Ladjici et je vous propose de conclure ensuite car nous n'allons pas passer la soirée sur ce sujet. Nous avons un ordre du jour à examiner.

M. LADJICI. - Il y a effectivement un ordre du jour assez conséquent, il serait intéressant de passer aux vrais sujets.

En ce qui concerne la remarque de Renaud Roux, je n'ai rien contre les communistes et le parti communiste. Je suis né 4 ans avant la chute du mur de Berlin. Par rapport à certains qui sont nés bien avant moi, je n'ai pas connu cette compétition entre partis de gauche.

Mme la MAIRE. - Parlons des affaires locales, s'il vous plaît.

M. LADJICI. - Je suis complètement en phase avec les valeurs qui sont les miennes et je tiens à réitérer ce soir que je n'ai rien contre le parti communiste. Je m'oppose à votre politique locale. Je ne vais pas faire de citation générique mais j'ai beaucoup d'amis communistes avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations.

Je terminerai par les commentaires sur ma page Facebook et mes postes, systématiquement, je dis bien systématiquement, lorsque le secrétaire général du Secours populaire de Chevilly-Larue dérive, c'est en réponse à l'une de vos publications.

Voilà les documents que je vais vous remettre.

M. ROUX. - Je ne les ai pas vus.

M. LADJICI. - Tout à l'heure, on parlait de M. Viallon. Quand il dérape, que ce soit contre Mme Gliozzo ou contre ma personne, c'est systématiquement en réponse à l'un de vos commentaires. Pourquoi ne vous insurgez-vous pas ? Pourquoi ne les supprimez-vous pas ? Parce qu'un réseau social est un réseau public ouvert à tout le monde et nous ne sommes pas responsables des écrits des autres.

Cela m'étonne que tu tiennes ce genre de propos. Je te remettrai le document, je suis d'accord pour le faire tourner dans le public.

Mme la MAIRE. - Oui, puisque nous n'en avons pas connaissance.

M. LADJICI. - Systématiquement, c'est en réponse à des posts.

Mme la MAIRE. - Extrêmement rapidement, Monsieur Lo Faro, puis on conclut.

M. LO FARO. - Madame la Maire, je vous rejoins entièrement lorsque vous dites qu'il faut passer vite à autre chose.

En tant qu'adjoint au maire à la vie associative, c'est-à-dire en charge de cette délégation, je voudrais de manière tout à fait solennelle apporter mon soutien à l'association Secours Populaire. Je voudrais remercier tous les bénévoles qui contribuent par leur travail, leur dévouement, leur engagement, qu'ils soient communistes ou pas, peu importe, à ce que ce Secours Populaire puisse fonctionner de manière à peu près digne.

(Arrivée de Mme Lazon à 20 h 03.)

Je voulais préciser un point. Moi aussi, je lis dans une certaine presse, et elle est tout à fait libre heureusement, une sorte de remise en cause du fait que moi et l'une de mes collègues n'avons pu

nous rendre à une Assemblée générale.

Je tiens à rappeler que, quelle que soit l'invitation de quelque association chevillaise que ce soit, je m'y rendrai. Que ce soit pour un pot, que ce soit pour une inauguration, que ce soit pour une Assemblée générale constitutive ou autre, je m'y rendrai. C'est ce que j'appelle faire mon job.

Mme la MAIRE. - Merci.

Je vous propose au nom de la majorité que l'on remette en scène ce vœu avec les amendements intégrés, ce qui donne une version finale qui consiste à réaffirmer la responsabilité citoyenne de chacun, à œuvrer en faveur d'un climat apaisé permettant l'expression libre de toutes les opinions dans le respect et la dignité des personnes.

Considérant que les injures et les campagnes de dénigrement constatées ces derniers mois à l'encontre des membres d'associations et/ou de personnes publiques à Chevilly-Larue ne sont pas souhaitables,

Considérant la prise de position de Mme la Maire extrêmement claire sur la condamnation de toute vulgarité ou dérapage qui conduirait à mettre en cause dans le débat public la dignité des personnes,

Article 1, rappelle le principe constitutionnel de respect de la diversité et de l'expression des opinions, condamne toute violence verbale et/ou écrite, toute campagne nominative d'injures et de dénigrement dans la vie publique, rappelle la nécessité de respecter la diversité des opinions qui existent dans la ville de Chevilly-Larue, réaffirme le rôle essentiel des associations dans l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté à Chevilly-Larue parce que le fait de considérer que nous serons soumis les uns et les autres à ce vote ce soir, je souhaite que cela mette chacun en face de ses responsabilités et que, pour les mois à venir, le climat auquel chacun a droit, c'est-à-dire un climat apaisé, puisse réellement avoir lieu à Chevilly-Larue, ce que nous appelons, je crois, tous de nos vœux.

Je mets donc aux voix.

M. LADJICI. - Je souhaite prendre la parole avant le vote Madame la Maire.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici.

M. LADJICI. - Mes chers collègues, Madame la Maire, ce n'est plus un vœu en mon nom, c'est un vœu proposé par la majorité.

Mme la MAIRE. - Absolument.

M. LADJICI. - Selon notre règlement intérieur, chaque vœu présenté par l'un des groupes composant notre assemblée doit être présenté une semaine avant dans le cadre de la conférence des présidents de groupe. Si vous faites voter ce vœu, vous êtes en illégalité avec notre règlement intérieur. Je ne peux donc pas voter une délibération illégale.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, si vous aviez exploré plus précisément cette question, vous sauriez que, dans la mesure où le vœu est égal en tous ses termes au vœu que vous aviez déposé, la question ne se pose pas dans ces termes.

De toute manière, il n'y a absolument aucune portée juridique à la nature d'un vœu, c'est un engagement moral que nous nous fixons entre nous. Chacun a eu connaissance du vœu initial et des amendements dans un délai qui est celui que nous nous sommes fixé dans notre fonctionnement et dans le règlement intérieur. Il n'y a donc là pas d'irrégularité qui soit de nature à me conduire à enlever cette délibération au vote.

Je propose donc un vote global, un seul vote sur le texte final, c'est-à-dire le texte initial amendé des 7 amendements présentés par M. Lo Faro, de manière à aboutir à la version finale que vous avez

également eue sur vos tables tout à l'heure et qui avait été adressée à chacun.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 1 ABSTENTION (M. LADJICI) ET 4 NPPV (MME DUREGNE, M. PIERRE, MME ZEHIA ET MME PONOTCHEVNY)**

Mme la MAIRE. - Chacun assumera son choix.

Vœu présenté par la majorité municipale réaffirmant les principes de liberté et d'indépendance des associations

Mme la MAIRE. - Ce vœu n'est pas sans rapport avec le débat que nous venons d'avoir puisque, d'ores et déjà, certains exemples qui ont été donnés nous montrent qu'il y a une volonté, une tentative, une tentation peut-être parfois, à vouloir s'ingérer dans la vie associative et probablement davantage par ceux qui en font état publiquement que par ceux qui en subissent l'attaque.

M. LO FARO. - Je vous rejoins entièrement. Je rejoins également ce que disait notre collègue Barbara Lorand Pierre lorsqu'elle faisait référence à la loi de 1901.

Voilà le vœu présenté par la majorité municipale qui réaffirme les principes de liberté et d'indépendance des associations.

Considérant la loi de Valdec Rousseau du 1^{er} juillet 1901 qui constitue le socle de la liberté fondamentale de réunion et d'association, solennellement réaffirmée par le préambule de la constitution du 4 octobre 1958 et considérée comme un principe fondamental reconnu par les lois de la République par décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971,

Considérant que la liberté fondamentale de réunion et d'association est par ailleurs reconnue par les principaux textes internationaux relatifs au droit de l'homme telle que la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre de 1950 en ses articles 11-1 et 14,

Considérant que ce principe de liberté, tout comme le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire préserve les associations contre toute ingérence des pouvoirs politiques,

Considérant qu'une association constitue par ailleurs un contrat de droit privé soumis au principe de l'autonomie des volontés et de la liberté contractuelle, lequel s'objective par la liberté de chacun d'adhérer à une association de son choix et à toute association de choisir ses membres selon les termes et ses statuts,

Considérant en conséquence que toute velléité d'une assemblée ou d'un membre d'une assemblée élue à se prononcer sur le bien-fondé d'une association, sur son mode de gouvernance, sur le choix des personnes qui la composent, sur ses décisions de gestion ou tout autre acte qui relève de sa liberté d'action et d'expression constituerait une entorse grave à la loi fondamentale et plus largement une atteinte au principe de liberté hérité de la philosophie des lumières.

Article 1 : réaffirme son attachement, sans réserve, aux principes de liberté et d'indépendance des associations, lesquelles favorisent l'expression de la vitalité du corps social et constituent un ferment essentiel de la vie chevillaise.

Article 2 : réaffirme son attachement à garantir la liberté de gestion des associations.

Merci.

Mme la MAIRE. - Merci.

Lorsque la majorité municipale a envisagé de déposer ce vœu et en a conçu la rédaction, c'était en ayant à l'esprit la façon dont la parole publique de certains responsables locaux, associations ou

élus, avait un peu tendance à se prononcer en faveur de ce que doivent faire ou ne pas faire soit les présidents d'association soit les bénévoles des associations mais de manière générale qui pourrait s'assimiler à de l'ingérence.

Je remercie Mme Barbara Lorand Pierre d'avoir cité tout à l'heure les choses, cela m'évite d'avoir à le faire. Je n'avais pas prévu de le faire par ailleurs. Je vous avoue avoir été un peu choquée par les attaques proférées contre certains d'entrismes, je vais le qualifier comme cela, puis les pressions. Les pressions, cela fait peur. Je crois que je fais peur.

D'ailleurs, au forum de rentrée il y a 15 jours, ce climat de peur s'est senti ! Les associations ont peur. Je trouve que cela s'est senti ! Ils n'ont pas dû oser venir me le dire sans compter que, quand je passais, elles me faisaient de grands sourires. J'avais le sentiment qu'il y avait de la bonne humeur, mais cela ne devait pas être le cas.

J'ai plutôt comme réaction de me dire que le fait d'exprimer un éventuel contrôle de la municipalité sur les associations est extrêmement insultant à l'égard de la municipalité, c'est certain mais également à l'égard des associations, tantôt présentées comme de serviles valets ou des personnes sans défense incapables d'avoir un moindre avis, qui subiraient des pressions sans être capables de s'exprimer.

Dans un premier temps, c'est sur cela que j'avais considéré qu'il était important que le Conseil municipal réaffirme quelques principes de fonctionnement de base, des règles d'ailleurs de fonctionnement entre une collectivité et une association, qu'elle soit subventionnée ou non.

En tout cas, ce mépris pour les gens m'apparaît absolument insupportable. Plutôt que de sombrer dans des débats de bas étage considérant que les Chevillais méritent mieux que cela - et je m'excuse auprès de ceux présents ce soir pour le temps que nous avons mis à évoquer le premier sujet, vous comprendrez l'irritation qu'il y a autour de cette table lorsque des insultes sont proférées et notamment à géométrie variable - nous avons donc avec ce vœu l'intention d'élever le débat considérant qu'il était important de rappeler les fondamentaux, la loi Waldeck Rousseau, la troisième République, les principes fondamentaux des lois de la République, la constitution française, pas d'ingérence, liberté des associations. C'est une belle valeur la liberté qui doit vous agréer je pense.

Je n'avais pas prévu d'aller beaucoup plus loin dans la présentation de ce vœu, mais j'ai décidé tout à l'heure qu'il en serait autrement. Suite aux accusations indignes sur une association en particulier qui se précipite dans la dernière période et qui m'oblige à établir une mise au point qui, je l'espère, sera définitive concernant l'orchestre philharmonique de Chevilly-Larue, l'ACSF, présidée par M. Patrick Blas, par ailleurs, Maire adjoint, présent autour de cette table.

Dans un premier temps, une certaine association dite citoyenne que l'on ne citera pas, vos amis Monsieur Ladjici, insinuait dans un tract que M. Blas, comme maire adjoint, userait de sa fonction d'élu pour œuvrer en faveur de l'intérêt de l'association qu'il préside. J'avais voulu comprendre, peut-être était-ce une forme de naïveté de ma part, que la suspicion était qu'il avait profité de sa position de maire adjoint pour faire augmenter la subvention à l'ACSF, donc en toute bonne foi, des éléments ont été adressés à qui de droit et des écrits pour rétablir la vérité ont été diffusés dans la ville pour mentionner le fait que, depuis que M. Blas est maire adjoint et dans la municipalité, le niveau de subvention à l'ACSF est exactement le même qu'au début. Il connaît, comme toutes les autres associations, une petite revalorisation annuelle qui n'est pas en dehors de ce que connaissent les autres. Je me disais que ce sujet était clos et que nous n'aurions plus à connaître le genre de dérives qui étaient écrites dans ces documents. Jamais, je n'avais osé envisager que vous iriez sur le terrain de l'opacité et du détournement d'argent. Jamais.

Je vous avais fait le crédit, Monsieur Ladjici, de considérer que ce n'était pas ce qu'il y avait derrière

vosre propos. Mais ne nous y trompons pas. C'est bien ce que vous insinuez dans le texte que vous m'avez adressé en tant que présidente de la publication du journal municipal pour le mois d'octobre que je n'ai évidemment pas porté à la connaissance de cette assemblée puisqu'elle sera rendue publique au moment du journal municipal.

Je livre donc à la connaissance de chacun que vous cherchez à faire croire que M. Blas retirerait un avantage personnel de son mandat d'élu par le biais de l'ACSF.

Vous affirmez un certain nombre de choses dans cette tribune qui font de vous un menteur, Monsieur Ladjici. Vous êtes un menteur lorsque vous prétendez que la municipalité a refusé de vous fournir les comptes de l'association parce qu'elle ne les aurait pas.

Les bilans financiers sont partie prenante des dossiers de subventions déposés par les associations elles-mêmes tout comme d'ailleurs les projets de budget et le descriptif des différents projets exceptionnels avec des éléments d'explication qui nous permettent d'avoir tous les éléments conformément à la loi et diffusés en toute transparence en commission municipale afin que chaque conseiller municipal puisse décider s'il souhaite ou non la soutenir par son vote.

Ces documents sont à la disposition de chacun et vous ont d'ailleurs été diffusés chaque année au moment de l'instruction des délibérations. Mais nous pouvons bien sûr vous les faire parvenir à nouveau si vous ne les avez plus. Ce n'est pas un problème.

Par contre, dans les échanges de mails que vous citez dans votre texte du mois d'octobre prochain, ce n'est pas l'information que vous demandez et ce n'est donc pas à cette question que M. Lo Faro répond lorsqu'il vous dit que nous n'avons pas ces documents.

Ce que vous demandez, c'est le compte d'exécution de l'association, c'est-à-dire un document qui cite, dépense par dépense, chèque par chèque, ligne par ligne, la totalité des dépenses et des recettes de l'ACSF.

Cela veut dire concrètement que vous souhaitez disposer d'éléments tels que le salaire de tel ou tel musicien professionnel qui joue dans l'orchestre.

Cela veut dire que vous voulez avoir le montant de telle note.

Voilà ce qu'est un compte d'exécution.

Ceci, je vous le dis, correspond à un audit politique de gestion d'une association, en totale contradiction avec le principe de liberté fondamentale des associations. Je veux bien vous accorder le doute sur l'intention qui était la vôtre, mais sachez que, sur un terrain comme celui-là lorsque l'on s'exprime publiquement, il faut être précis et le fait pour nous de communiquer des éléments que nous aurions en notre possession sur ce sujet serait parfaitement illégal. Je vais me permettre de vous expliquer comment cela fonctionne car il y a un certain nombre d'inexactitudes de formulations dans vos écrits qui me laissent entendre que vous ne connaissez pas très bien ce dont vous parlez.

Les comptes d'une association ne sont pas tenus par le Trésor Public, ils ne sont pas non plus contrôlés par le Trésor Public. Ce n'est pas ainsi que cela marche. Une association, c'est un contrat de droit privé, c'est un compte privé auprès d'une banque. Les règles sont très simples, très strictes et très claires.

Si une association touche plus de 153 000 €, les comptes de l'association sont audités par un commissaire aux comptes et publiés dans un recueil. C'est simple. C'est publié.

L'information est donc publique.

Si une association perçoit une subvention inférieure à ce montant, ses comptes font l'objet d'une vérification par un comptable assermenté qui, chaque année, certifie sa comptabilité. Si l'expert-

comptable, qui a en charge l'examen de ces comptes, devait constater une quelconque irrégularité, il serait face à deux obligations.

La première serait d'en prévenir la collectivité subventionneuse, en l'occurrence le Maire. Je vous indique que Monsieur le comptable qui gère les comptes de l'association n'a jamais adressé ni à moi ni à mes prédécesseurs la manifestation d'une quelconque irrégularité.

La deuxième chose qu'est censé faire le comptable est de saisir la justice. On parle là de choses graves qui peuvent se qualifier notamment de prise illégale d'intérêt, de détournement d'argent. Ce sont des accusations graves, voire gravissimes.

Face à une telle accusation, un comptable public saisit la justice comme c'est son devoir.

Monsieur Ladjici, vous savez ce qui fait que nous ne sommes pas un tribunal politique, c'est le fait que nous n'avons pas à porter un regard politique sur la gestion d'une association ; toujours cette tentation totalitaire.

J'ai avec moi ce soir un document certifié, je pense que l'on en a fait des photocopies pour les personnes présentes. Je souhaite que ce document soit diffusé. Il a dû être déposé sur la table des Conseillers municipaux à leur arrivée. Ce document est certifié par l'expert-comptable. Il assure la certification des comptes de l'ACSF depuis 18 ans. Il dit ceci, je ne vous en livre que quelques extraits, juste ce qui me paraît le plus important : *"j'ai toujours attesté sans aucune réserve les comptes de l'ACSF, ayant en possession tous les justificatifs de vos dépenses et vos recettes. Je vérifie que celles-ci sont bien engagées dans l'intérêt de votre association et non dans l'intérêt de ses mandataires. Je n'ai jamais eu à mettre une quelconque réserve sur toutes les attestations annuelles des comptes de l'ACSF que j'ai signées. A fortiori, je n'ai jamais eu à refuser d'attester des comptes établis et encore moins à révéler au ministère de la justice un quelconque délit, fraude ou détournement."*

Vous voilà donc rassuré, Monsieur Ladjici.

Vous aurez, comme vous le demandez, les éléments que, par ailleurs, vous avez déjà eus. Je peux comprendre que l'on ne garde pas des éléments comme cela, ce n'est pas un problème. Vous aurez donc à nouveau le dossier de subventions avec tous les éléments qui le composent : le bilan financier, le budget prévisionnel, tout ce que j'ai cité tout à l'heure. Ils vous permettront d'avoir le regard d'opportunité sur la question de savoir si vous votez ou non la délibération qui attribue la subvention à cette association.

Il est normal d'exercer sa vigilance lorsque l'on est un élu et que la collectivité verse une subvention à une association, mais jeter en pâture à tort une personne sur la place publique à l'aide de suspicions gratuites, c'est inadmissible et, là, cela vire à l'acharnement.

Laissez donc désormais tranquille cette association et son président afin qu'ils continuent à nous fournir les moments de bonheur que nous aimons tant qui contribuent à l'image et à la beauté de notre commune, un orchestre d'ailleurs que d'autres nous envient et ils ont bien raison.

(Applaudissements...)

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai été très surpris par le début de votre intervention, je ne vous ai jamais vue dans ce registre. Si vous me permettez une comparaison, la façon avec laquelle vous présentez les choses, je n'oserai pas vous qualifier de cela, mais vous me faites penser à quelqu'un, Donald Trump.

(Rires...)

M. LADJICI. - Je vous assure Madame, je vous trouve excellente dans ce registre.

Vous nous avez donné ce soir un spectacle comme je n'ai jamais vu dans ce Conseil municipal.

Madame la Maire, vous m'avez impressionné ce soir. Quel talent pour essayer de déformer la vérité ! Et en plus, vous me traitez de menteur ! Quel talent ! Vous osez me dire cela, connaissant les éléments à votre disposition et vos échanges de mails avec M. Lo Faro, vous osez me traiter de menteur. Je ne pensais pas que vous seriez descendu à ce niveau de bassesse.

Je vais reprendre les éléments afin que chacun puisse se faire une idée. Vous êtes plus nombreux parce que vous êtes dans la majorité. Je suis dans l'opposition, forcément, je représente un nombre moins élevé de personnes.

Quoi qu'il en soit, Madame la Maire, ce que vous ne dites pas à cette assemblée, c'est que, depuis que je suis conseiller municipal dans ce conseil municipal, en 2014, j'ai voté toutes les subventions aux associations sans jamais poser de questions sur les comptes des associations. Jamais je n'ai osé formuler une quelconque demande parce que je parlais du principe, jusqu'à présent, que toutes nos associations faisaient le travail qu'elles estimaient être juste, qu'elles sollicitaient des subventions municipales en toute légalité et qu'elles exécutaient ces subventions également en toute légalité.

Je suis extrêmement surpris par votre propos lorsque vous osez semer le doute sur le fait que je mettrai en cause un élu et son association. Ces affirmations sont ridicules, permettez-moi de vous le dire, Madame la Maire, elles sont extrêmement ridicules. J'ai toujours voté la subvention accordée à l'association ACSF et je n'ai jamais porté le moindre doute ou le moindre jugement sur l'exécution de ces subventions.

Ce que vous ne dites pas Madame la Maire, c'est le fait que j'ai contacté en toute discrétion, fin juillet début août, M. Dominique Lo Faro. Je vous remercie de donner un avant-goût de ma future tribune avant qu'elle ne paraisse dans le journal municipal. J'ai contacté M. Dominique Lo Faro fin juillet ou début août pour lui demander en toute discrétion et en vous mettant en copie et l'administration municipale la chose suivante en disant : j'ai pris connaissance d'un certain nombre de publications dans des associations et dans la presse concernant l'association présidée par M. Blas. Dans la mesure où la municipalité est censée disposer des comptes d'exécution, peut-être était-ce une maladresse de ma part, peut-être ne dit-on pas exécution mais c'est le terme que je maîtrisais à l'époque, j'ai demandé si je pouvais avoir, pour m'ôter tout doute sur cette association, les comptes de cette association.

Quatre semaines plus tard, M. Dominique Lo Faro me répond - je conçois que c'était la période de congé - en m'adressant les budgets de l'association. Les budgets, j'en dispose, je peux en attester, ce sont ceux que j'ai toujours votés dans ce Conseil municipal.

Je réponds à M. Dominique Lo Faro dans la foulée, je pense qu'il peut en témoigner, en disant : mon cher collègue Dominique, ce que j'attends ce ne sont pas les budgets car je les ai déjà (j'ai pu m'en faire une idée). Dans votre mail que vous m'avez adressé à 4 h 30, vous me demandez quel type de document je sollicitais. Je ne demande pas plus que ce que j'ai déjà demandé à Dominique Lo Faro, à savoir un document qui prouve l'exécution ou le bilan financier de cette association. Je n'aurais jamais fait de publication dans le journal municipal si, au bout de 8 semaines, j'avais obtenu ces documents. Je ne porte aucune accusation, je n'ai aucun doute sur cette association, bien que vous pensiez que j'aurais des proximités voire que je contrôlerais telle ou telle association. Je pense que vous êtes dans le domaine de la paranoïa.

Je conclus.

Je vous ai envoyé en réponse à votre mail de 4 h 33, ma chère Madame la Maire...

Mme La MAIRE. - Je ne suis pas votre chère Madame la Maire.

M. LADJICI. - Madame la Maire. Vous avez raison de le préciser, je vous remercie. Madame la Maire, je vous ai adressé dans l'après-midi, parce que je ne pouvais pas vous répondre le matin, un extrait de ce que prévoit la loi, à savoir que tout citoyen, tout élu d'une ville est en droit de

demander le bilan financier d'une association municipale.

Mme la MAIRE. - Absolument, le bilan financier. Je conforte votre propos.

M. LADJICI. - Je ne vous ai pas interrompue, je vous demande de faire de même.

Dès lors que la subvention de la municipalité dépasse les 27 000 €, l'association est tenue d'adresser, à la municipalité ou à la collectivité territoriale qui lui verse une subvention, dans un délai de 6 mois, un rapport ou un bilan financier précisant la façon avec laquelle ont été exécutés les crédits accordés par la municipalité. Je ne demande ni plus ni moins ce document, Madame la Maire. C'est ce que j'ai exprimé à M. Lo Faro. S'il n'a pas bien saisi la nature de ma demande, je me permets de la réitérer ce jour.

Vous avez parlé d'une certification par un expert-comptable. Vous avez raison, au-dessus de 156 000 €, l'association doit certifier ses comptes par un expert-comptable. Ce n'est manifestement pas le cas de l'ACSF. Vous êtes à 100 000 ou 120 000 € de subvention. Cette association est néanmoins tenue de donner un bilan financier dont je souhaite disposer.

Madame la Maire, vous semblez dire que j'aurais déjà obtenu ce document. Je vous atteste ce soir que, mis à part le budget de l'ACSF ainsi que celui des associations qui ont passé une convention avec la ville de Chevilly-Larue, à savoir toutes les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 27 000 €, depuis que je suis élu dans cette assemblée, je n'ai jamais obtenu le bilan financier d'une quelconque association.

Le seul bilan dont je dispose est celui du théâtre de Chevilly-Larue, avant comme après qu'il ne devienne un EPIC. J'ai été désigné comme l'un des administrateurs du théâtre. Je fais partie du Conseil d'administration. Je peux attester que, pour ce théâtre, j'ai les documents : le rapport d'orientations budgétaires et les comptes d'exécution détaillés et précis. Il y a d'autres membres du Conseil d'administration.

Pour l'association de Patrick Blas, je n'ai jamais eu de document attestant la manière avec laquelle les crédits ont été exécutés. Ne venez donc pas me raconter ici que je serais le méchant loup qui viendrait mettre en cause la probité d'un élu municipal. Je soutiens l'ACSF, je soutiens ses militants. Tout ce que je demande - je n'ai jamais eu d'expression publique à ce propos - c'est avoir le bilan financier. Je ne l'ai jamais eu, je le répète. Si M. Lo Faro m'avait adressé, avant la publication de la Tribune d'octobre, les documents, je n'aurais certainement jamais fait de publication. Mais vous avez choisi de ne pas me donner ces documents. En tant qu'opposant, je me dois d'alerter la population.

Mme DAPRA. - Je souhaite apporter une précision. Pendant 3 ans, j'ai été la représentante du groupe à la commission culture. J'ai participé aux délibérations et à l'étude des dossiers de subventions. Or, il me semble que ces dossiers de subvention contiennent cette partie de bilan financier. À aucun moment, tu n'as demandé, lorsque nous préparions les Conseils municipaux.

M. LADJICI. - Non.

Mme DAPRA. - Tu me permettras de terminer, s'il te plaît.

À aucun moment, tu n'as demandé ces documents qui sont de grosses enveloppes puisqu'elles reprennent les copies de tous les dossiers de subventions que nous étudions au cours de cette commission dans tous les domaines.

Lors de nos préparations de Conseils municipaux, je venais avec. Jamais tu n'as demandé à les voir. Ils doivent être chez moi. Tu aurais parfaitement pu en obtenir une copie.

M. LO FARO. - L'échange qui vient d'avoir lieu est très intéressant. Pourquoi ? Je ne vais pas me placer sur le plan de la sémantique, je dirai simplement que je ne sais même plus en quelle langue il

faut parler. Je ne connais pas le chinois, aussi, je vais continuer à parler en français. Depuis tout à l'heure, nous tournons autour de la loi de 1901 et, apparemment, cela ne te pénètre pas du tout. Armelle vient d'apporter un complément que, je pense, tu vas recevoir.

M. Ladjici m'a envoyé un mail le 1^{er} août dernier. Mon nom apparaît, j'entre en scène. Je pense que notre collègue, M. Ladjici, est tellement préoccupé par les comptes de l'ACSF que, même en pleines vacances, en pleins congés pour ceux qui ont la possibilité de partir, qu'il m'envoie un mail.

Lorsque je rentre de vacances, je fais plus que très attention à mes mails. Là, étant pris par le forum de la rentrée, je ne lui ai pas répondu immédiatement, mais plus tard. Je lui ai répondu ce que je vais toujours lui répondre suite à cet échange de mails : je peux parfaitement lui communiquer les bilans financiers dont Armelle vient de parler mais qu'en aucune manière, je n'avais la possibilité, suite à la loi de 1901, de m'immiscer dans une association.

Ce que tu ne dis pas, c'est que, depuis le début, je te renvoie auprès de cette association. Pourquoi ne l'as-tu pas fait ? Si tu as le moindre doute, dis-le devant cette assemblée. As-tu le moindre doute sur la régularité de cette association ? Y a-t-il moindre doute à avoir ? Nous, municipalité ou quelque collectivité que ce soit en France, n'intervenons pas s'il n'y a pas d'irrégularité. Depuis que je suis en charge de ce secteur, je n'ai entendu parler d'aucune irrégularité pour cette association ou d'autres. Si tu as des informations à nous communiquer concernant les irrégularités de cette association, dis-le ce soir.

Je te renvoie auprès de cette association. Si l'association, toujours par rapport à la loi de 1901, est consentante pour te donner les chiffres, point par point, ligne par ligne, ce n'est pas à moi de te les donner, je ne suis pas un commissaire politique.

Serais-tu un commissaire politique ?

M. TAUPIN. - Dans le sens des propos exprimés à l'instant par Dominique, j'essaie de comprendre les raisons profondes pour laquelle M. Ladjici demande ces documents. Quel est le soupçon, quelles sont les interrogations ?

M. LADJICI. - La démocratie.

M. TAUPIN. - Pourquoi cette association précisément ?

M. LADJICI. - Parce qu'elle est mise en cause dans des écrits publics.

Mme la MAIRE. - S'il vous plaît. M. Taupin puis M. Ladjici.

M. TAUPIN. - J'essaie de comprendre la raison profonde pour laquelle vous demandez ces informations.

M. LADJICI. - La démocratie locale, notre constitution me permettent de disposer de ces informations. Je rentre de vacances fin juillet, comme l'a signalé M. Lo Faro. Je trouve ces écrits dans ma boîte aux lettres, une publication du Parisien.

Mme la MAIRE. - Surprise !

(Rires.)

C'était un hasard alors que l'on vous a vu en distribuer.

M. LADJICI. - Vous soupçonnez tout le monde d'avoir des manipulations. C'est Donald Trump.

(Rires.)

Je ne dirai plus cela car je vois que cela ne vous fait pas plaisir.

Mme la MAIRE. - Cette blague est très bonne. Je la prends pour de l'humour.

M. LADJICI. - Continuons de nous amuser alors !

S'agissant des propos de Mme Dapra qui, je le rappelle, a changé de liste depuis qu'elle a été élue, le mécanisme étant possible, à cette époque, il n'y avait pas de publication sur l'ACSF. Je fais confiance aux personnes. Je fais confiance au service municipal des associations. Je fais confiance aux élus qui me disent que, dans leur commission, cela se passe bien, depuis cette démission, je n'ai jamais disposé de ces documents. Puisqu'ils sont disponibles, donnez-les nous.

Mme la MAIRE. - Absolument. Ne vous inquiétez pas.

M. LADJICI. - Madame la Maire, je n'ai pas fini.

Madame la Maire, le texte de loi que je vous ai envoyé dans l'après-midi dit que toute municipalité qui verse une subvention supérieure à 27 000 €...

M. DELUCHAT. - 23 000 €.

M. LADJICI. - 23 000 ou 27 000.

M. DELUCHAT. - Monsieur Ladjici, vous voulez être précis mais vous êtes imprécis. Maîtrisez votre dossier, Monsieur Ladjici.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici seul, s'il vous plaît. On respecte les interventions des uns et des autres.

M. LADJICI. - Ne vous énervez pas.

M. DELUCHAT. - Allez-y Monsieur Poutine.

M. LADJICI. - Bravo pour cette intervention pertinente.

Un seuil est prévu par l'État et notre constitution.

Ces associations doivent vous remettre ces bilans. Tout ce que je demande modestement est de disposer de ces documents. Que l'on en finisse. Puisque tout est en règle, comme vous l'avez signalé, donnez-nous les documents que l'on puisse vérifier et passer à autre chose. Pourquoi rechignez-vous depuis des semaines à nous transmettre ces données ?

M. DELUCHAT. - Vous êtes un crâne d'œuf, ce n'est pas possible !

M. LADJICI. - C'est cela votre majorité ! Je me fais insulter devant vous par votre adjoint. Ai-je porté atteinte à une personne ? Qu'est-ce que ce comportement ?

Mme la MAIRE. - Cela suffit.

M. DELUCHAT. - Vous avez dit que je faisais peu de cas de vous.

Mme la MAIRE. - Monsieur Deluchat, s'il vous plaît, on va se calmer. Il ne sert à rien de se fâcher d'autant que je pense que tout est parti du manque de précision de M. Ladjici dans la nature de sa demande.

Je pense qu'il faut que vous compreniez, Monsieur Ladjici, que quand on émet des demandes à l'attention d'élus municipaux dans le cadre d'un Conseil municipal, cela appelle à un peu de rigueur dans les termes que l'on utilise.

Si la demande que vous avez formulée à M. Lo Faro avait été explicite sur le fait qu'il s'agissait du contenu légal compris dans le dossier de subvention, je pense que M. Lo Faro, comme de toute manière la loi l'y oblige, vous aurait envoyé toutes les pièces que les membres des commissions qui examinent les subventions ont déjà eues. On peut accorder le bénéfice du doute à M. Ladjici sur le fait qu'il n'a pas eu les documents. Je n'ai pas de problème avec cela.

Simplement, si vous aviez été en capacité de nous formuler cette demande aussi précisément, c'eut

été plus facile de vous adresser les bons documents.

La nature du terme comptable que vous utilisez est toute différente. La nature de la réponse de M. Lo Faro était évidemment adossée à cette demande.

Dans la mesure où ce n'est pas cette demande mais bien celle des bilans financiers, il n'y a pas de problème à vous les communiquer, Monsieur Ladjici.

Mme LAZON. - Comme vous le savez, je prends rarement la parole. Je suis en charge de la culture et l'ACSF fait partie de mon dossier, de ma mission. Je suis un peu ennuyée par ce qui se passe. Je connais bien cette association, j'ai eu l'occasion d'être associée à leur travail à de nombreuses reprises.

Je vous avouerai que je suis un peu secouée de ce genre de chose, d'une part, parce que je n'arrive toujours pas à comprendre ce qui est vraiment reproché au président de cette association, mais il ne vous aura pas échappé que je suis blonde, c'est peut-être pour cela que j'ai du mal à comprendre. Il est vrai que je n'accorde pas beaucoup d'intérêt à ce qui arrive dans ma boîte aux lettres. Je suis quelqu'un d'averti et de cultivé, je sais faire la différence entre ce qui relève de l'information et ce qui relève de la désinformation. Je ne poursuis pas les investigations.

Je n'arrive pas du tout à comprendre la nature des reproches qui sont faits.

Yacine, tu as, à juste titre, dit que nous travaillons bien ensemble au théâtre, c'est tout à fait juste, mais je travaille bien aussi avec l'ACSF, très très bien. J'aurais pu aussi t'apporter des informations car je les ai. Par ailleurs, je suis présidente de la commission culture et jumelage, il ne faut donc pas hésiter à me demander aussi des informations que je peux donner. Je suis tout de même à ta disposition. Nous nous voyons assez régulièrement pour le théâtre.

Ce qui me désole un peu aussi, c'est le ton que nous prenons chacun qui n'est pas très digne d'une assemblée pareille, je vous le dis. Je me le dis aussi. Pour moi, il y a un souci. Si personne n'a le bon ton pour se parler, cela vient probablement du fait que l'on n'arrive pas à saisir l'enjeu de ce qui se passe.

Je n'arrive pas à saisir l'enjeu des reproches qui peuvent être faits à ce président d'association. J'ai été présidente d'une association qui avait bénéficié d'une subvention importante, je parle du théâtre avant qu'il ne passe en EPIC. Avant moi comme élue, d'autres ont été à la même place que moi. J'avoue que j'aurais très mal vécu que l'on me reproche je ne sais quoi d'ailleurs, peut-être d'aller au théâtre gratuitement, c'est possible, mais je paie mon abonnement chaque année, rassurez-vous. Vous pouvez le vérifier.

Cette association compte beaucoup dans la ville, beaucoup de Chevillais y sont très attachés. Les gens présents ce soir le montrent. Je rencontre beaucoup de personnes autour des diverses activités et manifestations culturelles, je sais combien les Chevillais sont attachés à cette association. Je regrette vraiment beaucoup pour les Chevillais que cette association soit mise en cause. J'espère que l'on pourra répondre rapidement à toutes ces calomnies et que l'on va pouvoir apporter tous les éclairages que Yacine demande. Je te répète que je suis à ta disposition pour parler aussi de cette association.

Mme la MAIRE. - Merci.

Mme BOIVIN. - Je tenais à apporter des précisions car, dans le débat, j'ai l'impression que l'on n'est pas précis sur les termes et, Yacine, tu n'es pas du tout précis dans les tiens.

Les dossiers de subventions pour les associations contiennent un certain nombre de pièces dont le bilan financier de l'association. Peut-être ne l'as-tu pas eu dans ton dossier, c'est possible, mais on peut te le donner parce qu'il fait partie du dossier.

En ce qui concerne le compte d'exécution, nous n'avons pas accès à ce document. Tu dis que tu y as eu accès au théâtre, c'est exact mais c'est parce que tu es administrateur. En tant qu'administrateur, tu as accès à ce document, mais si tu n'étais pas administrateur du théâtre, tu n'y aurais pas accès.

Les Conseillers municipaux ne disposent pas de ces pièces, ils ne disposent que du bilan financier, certifié par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes selon le montant de la subvention.

Mme la MAIRE. - Élisabeth me glisse à l'oreille qu'en devenant adhérent de l'ACSF, vous aurez tous les éléments.

M. LADJICI. - Avec plaisir ! C'est une très bonne idée. Je ne manquerai pas d'aller vers son président. Je m'intéresse à toutes les associations. Si Patrick Blas veut bien m'accueillir, avec plaisir.

Mme la MAIRE. - Il faut savoir jouer d'un instrument.

M. LADJICI. - Je prends votre proposition au sérieux.

Mme la MAIRE. - Vous pouvez.

M. LADJICI. - Je ne suis pas musicien. Je n'ai pas ce talent.

Mme la MAIRE. - C'est un souci, parce que c'est un orchestre.

M. LADJICI. - Une association a vocation à apprendre à ses membres. Je veux bien apprendre.

Mme la MAIRE. - Il faudra peut-être passer par le conservatoire avant.

M. LADJICI. - Si l'on veut bien m'accueillir dans cette association, je vais déposer ma candidature. Merci pour cette proposition, je le ferai.

Pour répondre à Élisabeth Lazon, je n'ai jamais eu à me plaindre de la gestion du théâtre. Tout se passe dans des conditions optimales. Nous travaillons en bonne intelligence. Toutes les informations sont disponibles. Je n'ai rien à dire.

Chacun ici s'est exprimé, on a parlé de précisions. Dans les réponses de M. Lo Faro, il y avait l'intervention de M. Théas, Directeur des services financiers, qui faisait référence à un certain nombre de tableaux. M. Lo Faro n'a pas joint ces documents à sa réponse. Il était extrêmement difficile de comprendre sa réponse. Je lui ai demandé de me faire passer ces tableaux. Je n'entrerai pas dans le débat technique.

En ce qui concerne Régine Boivin, je comprends ce qu'elle dit. Je vais à nouveau dire ce que je vous ai dit, Madame la Maire, dans nos écrits du jour : si j'obtiens le bilan financier qui précise la manière dont est utilisée la subvention comme prévu par la loi, je m'engage à faire un écrit dans la prochaine Tribune pour attester du fait que j'ai eu les documents.

Je suis quelqu'un d'honnête. Je m'engage à le faire.

Peut-on parler du vœu en lui-même ? Je suppose que nous allons passer au vote.

Mme la MAIRE. - D'autres personnes ont demandé la parole, Monsieur Ladjici.

M. ROUX. - Élisabeth, je ne sais pas si je vais utiliser le bon ton, je m'en excuse par avance.

Yacine, tu parlais tout à l'heure de mise en scène de ce Conseil municipal. Je pense que l'on peut envoyer ta candidature pour le César de la mise en scène.

À l'instant, tu parlais d'honnêteté. Je vais rester sympathique, tu n'es pas tout à fait honnête quand tu dis que tu découvres dans ta boîte aux lettres que des associations sont mises en cause. Il faut que tu m'entendes bien, tout le monde sait le petit jeu auquel vous vous livrez. Personne n'est dupe. Chevilly-Larue est une petite ville. Tout le monde se connaît. Nous avons des amis partout, tu dois en avoir aussi. Ton camarade de droite doit en avoir aussi. Il est difficile de faire les choses en

secret à Chevilly-Larue. Quand tu viens nous expliquer que tu découvres fortuitement des tracts dans ta boîte aux lettres, je te réponds : ce n'est pas la vérité. Ce n'est pas la vérité parce que nous t'avons vu mettre dans les boîtes aux lettres les tracts sur cette association.

(Arrivée de Mme Tchenquela Grymonprez à 20 h 52.)

M. LADJICI. - Tu as des photos ?

M. ROUX. - Ne t'inquiète pas. Nous avons des témoignages, nous avons tout ce qu'il faut.

En fait, tu inventes un nouveau degré. Avant, il y avait le pompier pyromane. Toi, tu es le pompier lanceur d'alertes, pyromane. Vous vous alimentez, c'est-à-dire que tes amis lancent une rumeur, tu viens nous faire la vierge effarouchée en disant : quelle est cette rumeur, j'ai des doutes sur l'ACSF et tu viens oser dire devant Patrick Blas, devant certains membres de l'association ici ce soir, que tu n'as aucun doute. Là, en termes de mise en scène, on est à un niveau que je te laisse car l'on ne t'arrivera pas à la cheville.

Comme cela a été dit ce soir, je crois que tu veux t'ériger en commissaire politique et en commissaire aux comptes, c'est un peu dérangent.

Quant aux acquisitions, j'anticipe car je suis sûr que tu vas nous redire que nous sommes dans la paranoïa, la paranoïa est une maladie mentale. J'ai l'impression d'aller bien.

À chaque Conseil, tu nous fais celui qui ne sait pas, celui qui découvre les choses. Cela devient insupportable. Nous, nous avons une ville à gérer, toi je ne sais pas, mais cela fait longtemps que l'on discute de ces sujets, des sujets inventés de toutes pièces. Ce n'est pas le seul d'ailleurs, il y a aussi celui relatif au parking du cimetière intercommunal qui nous attend samedi. On envoie ses amis émettre des contrevérités dans les quartiers et on vient nous dire ensuite : les gens sont inquiets. Oui, effectivement, après votre passage, ils le sont. Nous avons un projet à construire avec les citoyens sur ce parking. Nous avons une ville à gérer. Faire le buzz sur les réseaux sociaux pour tenter d'exister politiquement, parce que vous êtes isolé dans le Conseil municipal, cela va deux minutes. J'aimerais que l'on en vienne aux délibérations.

Mme la MAIRE. - Dominique Lo Faro et, ensuite, nous concluons.

M. LO FARO. - Pour alimenter non pas le débat mais la réflexion de chacun, j'ai les documents à fournir pour monter un dossier de demande de subventions. Si vous me permettez, je les lirai. Ainsi notre jeune, charmant et sémillant collègue va pouvoir prendre connaissance de documents qu'il a déjà eus. Apparemment, il y a des trous de mémoire.

Voici les documents en question.

Toutes les personnes dans cette salle qui font partie d'une association, qui gèrent, qui sont trésoriers, présidents, vice-présidents, etc. sont au courant de ces documents.

Nous demandons donc les statuts de l'association, copie du procès-verbal de la dernière Assemblée générale, copie du récépissé de déclaration de l'association auprès de la sous-préfecture ou copie du journal officiel pour une première demande, relevé d'identité bancaire ou postal, RIB ou RIP, budget estimé au 31 décembre 2018 puisque nous sommes dans cette année N, budget prévisionnel 2019, attestation d'assurance.

Pour les associations ayant perçu une subvention pour un projet en 2018 : bilan technique et financier du projet, bilan technique et financier du projet.

Pour les associations percevant une subvention de plus de 23 000 €, ce sont les conventions triennales que nous revoyons tous les ans en Conseil municipal, bilan et comptes de résultat détaillé et rapport du commissaire aux comptes 2017, donc n-1, programme d'actions 2018 et 2019 et rapport d'activité 2017.

Ce sont des pièces que nous avons en notre possession. Ce sont des pièces dont vous avez disposé, ce sont des pièces à partir desquelles vous avez voté, ce sont des pièces que tous les élus peuvent consulter.

Je comprends que la précision ne soit pas votre fort. Si vous avez besoin d'autres informations, nous pouvons bien sûr vous les apporter. Je reviens à ce que je vous ai dit tout à l'heure dans mon intervention : jamais, je n'outrepasserai la loi de 1901 et je pense que jamais la majorité municipale n'outrepassera non plus. Nous ne sommes pas des commissaires politiques, nous n'avons pas à faire de contrôle politique sur les associations.

Vous voulez des bilans financiers, il faut être précis dans les termes employés car si vous l'aviez été, cela aurait permis, je pense, de calmer tout cela, mais encore que j'en doute. Merci.

Mme la MAIRE. - Je propose que l'on conclue.

M. LADJICI. - Je ne vais pas répondre à Dominique Lo Faro, nous avons déjà suffisamment débattu, mais en réponse à l'intervention de Renaud Roux, et j'en terminerai là avant de faire une proposition d'amendement au vœu que vous proposez, M. Roux me dit, d'un côté, que je serais isolé dans ce Conseil municipal et, de l'autre, il m'accuse d'avoir des facultés de mobilisation pour le parking du cimetière. Je serai en capacité de contacter des centaines de personnes qui descendraient spontanément via des associations, arrêtez !

M. ROUX. - Non, pas spontanément, ce serait organisé.

M. LADJICI. - Ne m'interromps pas s'il te plaît.

Lorsque nous étions tous présents à la réunion publique du 27 pour le parvis du cimetière intercommunal, je pense qu'il y avait de vrais citoyens. Vous pensez que je peux mobiliser toutes ces personnes, vous m'accordez vraiment des pouvoirs surnaturels comme opposant pour agir de cette manière, ne disposant pas d'information. Un peu de sérieux !

Mme la MAIRE. - Profitez-en pour présenter votre amendement.

M. LADJICI. - Merci Madame la Maire.

Je trouve curieux que le mot de commissaire politique vienne de vous.

Mme la MAIRE. - Pourquoi ?

M. LADJICI. - C'est un mot que je n'utilise jamais.

Mme la MAIRE. - Pourtant, vos accusations en sont proches et votre comportement aussi.

M. LADJICI. - Pour conclure, j'ai un amendement à proposer. Je reprends votre proposition de vœu. Je suis d'accord pour voter ce vœu, je suis toujours favorable à nos associations, je suis d'accord pour que l'on réaffirme collectivement les principes de liberté et d'indépendance des associations mais je vous fais la proposition suivante : *vœu réaffirmant les principes de liberté, de transparence et d'indépendance de nos associations.*

Dans l'article 1^{er} : réaffirme son attachement sans réserve au principe de liberté, de transparence.

Je pense que cela ne posera pas de problème puisque nous sommes tous ici pour une transparence absolue. Si l'on rajoute ceci, je suis d'accord pour voter ce vœu.

Mme la MAIRE. - Pour ce qui me concerne, cela ne pose pas de problème. L'ajout du mot transparent pose-t-il un problème autour de la table ?

(Aucun.)

Cet amendement est donc approuvé.

Mme la MAIRE. - Je pense qu'il faut conclure, là, ce débat. Je n'ai pas encore mis au vote le vœu dans son ensemble, j'en ai bien conscience.

Le débat que nous avons eu ce soir peut paraître un peu poussif. Franchement, nous avons tous autre chose que cela à faire ; tous.

Alors s'il vous plaît, s'il vous plaît, cessons tous ces comportements de duplicité, d'ambiguïté, qui conduisent tantôt à dire : je ne connais pas ces gens, je ne sais même pas comment ils s'appellent et tantôt à ne jamais cesser d'envoyer à la terre entière - d'ailleurs, on ne sait pas comment, les fichiers ont été réunis Monsieur Ladjici, je me permets de vous le souligner - des messages expliquant que vous vous exprimez au nom de la liste Faisons avancer Chevilly-Larue.

Tantôt, vous parlez au nom de tout le monde et tantôt vous ne les connaissez pas. Or, vous avez comme membres de l'association dont on parle, Geneviève Gliozzo, Présidente, n° 2 sur la liste de Pascal Rioual. Vous n'aurez pas manqué de constater que vous êtes n° 5 sur cette même liste. Bertrand Oudot, membre de l'association, je n'ai pas noté sa qualité au sein de celle-ci, est n° 13 sur la liste de Pascal Rioual. Viviane Bobanga, également membre du bureau de cette association, est n° 20 sur la liste de Pascal Rioual. Enfin, Zakia BENAÏSSA est n° 24 sur la liste de Pascal Rioual. Je m'excuse, mais à un moment donné, il faut être cohérent.

Or, le problème fondamental dont on parle ici est que quelques-uns s'amuse à allumer des feux sur la base de rien du tout. Aucun élément ne consiste à allumer une polémique sur la probité de Patrick Blas.

Ce débat est vraiment sérieux. J'ai souhaité que l'on aille jusqu'au bout car il faut purger ce genre de débat de façon que ce genre de dérive ne se reproduise plus jamais à Chevilly-Larue. Des feux allumés, complètement gratuitement, ont jeté en pâture, cela a été dit, ont traîné dans la boue des personnalités sur la base de rien. Comme cela fait du buzz, on s'étonne que le Parisien les ait repris ! S'il n'y avait pas eu de communiqué pour les adresser au Parisien, il n'en aurait pas eu connaissance.

M. LADJICI. - C'est la démocratie.

Mme la MAIRE. - Bien sûr !

Faire celui qui découvre, nous expliquer qu'il n'est pas au courant et demander les informations, cela ne dupe personne. Ne prenez pas les Chevillais pour des imbéciles, Monsieur Ladjici. Ne les prenez pas pour des imbéciles.

Le problème, voyez-vous, c'est que nous ne jouons pas. Il s'agit de l'honneur d'une personne extrêmement honorable qui donne énormément de son temps à la ville de Chevilly-Larue et à l'orchestre philharmonique de Chevilly-Larue. Il s'agit d'une association, d'une belle association qui apporte, je l'ai dit tout à l'heure, énormément en termes d'image et de fierté pour notre commune. Je sais que vous aimez salir notre commune. Chaque fois, sur les réseaux sociaux et partout, vous essayez de montrer ce qui ne va pas, ce qui est moche, ce qui est sale, ce qui ne marche pas, mais il y a des choses belles et des gens font vivre cette ville. Nos associations font partie des gens qui la font vivre.

J'aimerais qu'au cours des prochains mois, chacun se discipline pour cesser de traîner dans la boue des personnes ou des associations au bénéfice dont on ne sait trop quelle recherche politicienne qui ne dupe personne mais qui, pour le coup, constitue humainement une attaque inacceptable.

Je souhaite ce soir manifester mon total soutien à Patrick Blas. Vous avez raison de le souligner, cela m'empêche de dormir tellement cette situation me choque. Cela m'écoeure. Cette mascarade est absolument écoeurante et votre comportement, ce soir, est révoltant. Vous ne vous en rendez même pas compte. C'est vraiment inquiétant. Cela m'inquiète pour votre propre humanité que vous ne

mesuriez pas que, dans le journal de Chevilly-Larue, le mois prochain, les Chevillais pourront lire une tribune dans laquelle il est indiqué, au mieux au pire je ne sais pas, que, dans un cas, ce sont les Conseillers municipaux qui sont totalement incompétents parce qu'ils ne sont même pas fichus d'aller chercher les comptes d'une association et, dans l'autre, que l'on chercherait à masquer des secrets cachés qui signifient que certains s'en mettraient plein les poches. Mais le mal sera fait Monsieur Ladjici. C'est scandaleux. C'est un problème. J'ai essayé de vous alerter.

M. LADJICI. - Donnez-moi les documents et nous n'en parlerons plus.

Mme la MAIRE. - C'est moi qui parle.

Nous avons déjà eu ce débat. J'ai retardé la parution du journal. Il était censé être sous presse ce matin. Je leur ai imposé d'attendre jusqu'à midi aujourd'hui. Je vous avais spécifié dans mon message le délai en vous proposant de modifier votre tribune, essayant de vous mettre en face de la nature de l'accusation que vous étiez en train de porter à l'égard d'une personne honorable et respectable à Chevilly-Larue. Vous avez balayé cela du revers de la main, je le regrette. Que va-t-il se passer ? Ceux qui n'ont pas assisté au débat de ce soir ne comprendront absolument rien à la subtilité du raisonnement qui nous a pris une heure pour en comprendre les tenants et les aboutissants. Ceux qui n'auront pas assisté à cela sortiront avec l'idée suspicieuse selon laquelle M. Patrick Blas, ici présent, s'en met plein les poches grâce à l'ACSF. C'est scandaleux.

Je vais mettre aux voix cette délibération concernant le vœu sur la liberté fondamentale des associations.

M. PIERRE. - Je voudrais vous dire que nous apportons notre soutien complet à Patrick Blas.

Mme ZEHIA. - Une loi votée au Sénat récemment permet à la ou le Maire de regarder la Tribune. Si elles ne correspondent pas, s'il y a de la diffamation ou autre, elle peut empêcher la Tribune d'être publiée.

Mme la MAIRE. - Je vous remercie de cette alerte. J'ai moi-même, à réception de cette tribune, fait expertiser son contenu par un avocat. L'habileté de sa rédaction tient à ce que tout est dans la suspicion et dans le laisser entendre et rien dans l'accusation directe. Pour cette raison, je n'ai pas pu retirer de la parution cette tribune. Comme je suis profondément démocrate et que je respecte le pluralisme et les lois de ce pays, je n'ai donc pas retiré de moi-même et de mon fait cette tribune. J'en ai par contre alerté son auteur. Cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun moyen de droit possible une fois la parution de la tribune réalisée.

Je mets donc aux voix ce vœu amendé de la proposition de M. Ladjici sur la notion de transparence. Je pense que chacun s'accorde avec cette nécessité.

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous. Je souhaite désormais que l'on puisse écumer le vrai ordre du jour de cette assemblée, c'est-à-dire de traiter les affaires de la commune après l'examen du troisième vœu concernant les retraites.

La parole est Hadi Issahnane.

M. ISSAHNANE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vais le lire.

Vœu présenté par la majorité municipale relatif à la désindexation des pensions de retraite

Considérant les 16 millions de retraités en France titulaires d'une pension de retraite,

Considérant, les 3 200 retraités de Chevilly-Larue (chiffre communiqué très récemment reflétant un peu plus la réalité),

Considérant que la désindexation des pensions de retraite sur l'inflation est un nouveau coup dur porté à leur pouvoir d'achat,

Considérant que l'État a déjà décidé de décaler la date officielle d'augmentation des pensions retraite à janvier 2019 plutôt qu'octobre 2018. En 2009 déjà, le Gouvernement Sarkozy avait décidé de décaler de janvier à avril la date de revalorisation des pensions. Puis en 2014, le Gouvernement Hollande a reporté cette date d'avril à octobre. Ce nouveau décalage de 3 mois, et une augmentation en janvier 2019, c'est un an de perte de revalorisation qui aura été impacté sur les pensions des retraités en 9 ans !

Considérant que cette désindexation s'ajoute à la hausse de la CSG de 6.6 % à 8.3 % sur les retraites en 2018 avec pour conséquence la baisse des pensions,

Considérant que la CSG est un impôt qui finance la Sécurité Sociale,

Considérant que cette hausse de la CSG compense en réalité une baisse des cotisations des salariés notamment celle de l'assurance chômage,

Considérant qu'ainsi les retraités participent injustement à la couverture d'un risque (le chômage) qu'ils ne peuvent par définition que subir,

Considérant que l'inflation sur un an augmente fortement pour atteindre 2.3 % en juillet 2018, je pense qu'elle est depuis à 1.6.

Considérant que la revalorisation décidée par le Gouvernement de 0.3 % est insuffisante pour compenser la hausse du coût de la vie,

Considérant que cette énième mesure contre les retraités fragilise un peu plus la confiance de nos concitoyens sur le système de retraite par répartition qui a pour effet de favoriser les stratégies individuelles de couverture du risque vieillesse et donc les inégalités,

Considérant les contraintes européennes de maîtrise des déficits hors de toutes considérations humaine, sociale et même économique qui ont prouvé leur nocivité. L'exemple le plus dramatique étant la Grèce et le contre-exemple le plus révélateur, le Portugal,

Considérant que le régime général de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire l'addition des branches vieillesse, famille, accident du travail et maladie était en excédent en 2001, date à laquelle le chômage avait fortement diminué,

Considérant que les problèmes du financement des retraites ne doivent pas être traités par ailleurs comme un problème purement comptable mais comme un choix de société à assumer,

Demande au Conseil municipal de voter cette proposition de vœu

Article 1 : exige du Gouvernement la suppression de la désindexation des pensions de retraite sur l'inflation,

Article 2 : demande au Gouvernement de maintenir le régime par répartition qui assure une forte solidarité entre générations,

Article 3 : appelle le Gouvernement à prendre les mesures efficaces pour la création d'emplois réduisant le chômage et permettant la hausse des cotisations sociales et l'équilibre des comptes sociaux comme en 2001.

Merci.

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, j'ai écouté attentivement la lecture du vœu qui nous a été faite par M. Issahnane. Si l'on m'avait posé la question dans le cadre de cette réforme, j'aurais évidemment répondu que j'étais contre l'augmentation de la CSG. Cela a été validé par nos concitoyens à l'occasion des élections présidentielles et législatives en contrepartie de quelque

chose autour de la taxe d'habitation, je ne suis pas expert du sujet.

En revanche, je suis toujours du côté du pouvoir d'achat de nos retraités, je ne peux pas valider quelque chose auquel je n'ai pas participé.

Cela étant dit, je trouve ce vœu totalement pieu. J'entendais un monsieur dans le public le dire. On se fait plaisir. Cela ne changera strictement rien pour une raison extrêmement simple : notre assemblée, le Conseil municipal, n'a pas compétences pour des lois qui concernent une population supérieure à celle de Chevilly-Larue. C'est une loi qui touche tous les foyers fiscaux, tous les contribuables. Je pense que cela sert juste à se dire : on se fait plaisir, on vote un vœu.

Cela ne changera rien concrètement, je tiens à le dire.

La raison pour laquelle je ne voterai pas ce vœu, pour laquelle je m'abstiendrai découle du fait que la formulation de ce document me pose un vrai problème. Hadi, je te le dis. Si l'on votait ce vœu à l'unanimité, cela pourrait laisser penser à un certain nombre de nos retraités que, parce que le Conseil municipal de Chevilly-Larue s'est prononcé pour ce vœu, la réforme pourrait être revue.

(Mouvements divers.)

M. SANS. - C'est un vœu.

M. LADJICI. - Oui, mais c'est un vœu pieux, cela ne sert à rien. On n'est pas compétent pour cette loi.

Mme la MAIRE. - On écoute Monsieur Ladjici, il n'a pas terminé.

M. LADJICI. - Vous dites ce que vous voulez et je dis ce que je veux aussi. Nous sommes en démocratie. Je dis donc que nos retraités pourraient penser parce que le Conseil municipal de Chevilly-Larue a voté ce vœu, en gros, la réforme ne s'appliquerait pas dans la ville de Chevilly-Larue. Je n'ai pas envie d'envoyer ce message.

Mme la MAIRE. - Vous voulez dire que n'est absolument pas parce que vous êtes le représentant officiel de Jean-Jacques Bridey dans les différentes cérémonies, du Député de la circonscription qui, par ailleurs, vote l'ensemble de ces éléments ? Vous voulez donc nous dire que ce n'est pas pour cela ! ?

M. LADJICI. – Bravo ! Je vous attendais sur cela. C'est très bien.

Mme la MAIRE. - Tant mieux, vous avez vu, vous m'avez trouvée !

M. LADJICI. - C'est vraiment exceptionnel. Il y a 12 ou 15 mois, on me disait : Yacine Ladjici affronte Jean-Jacques Bridey. Il y a de la division. Et maintenant, vous me reprochez d'être son ami.

Mme la MAIRE. - Je ne reproche rien.

M. LADJICI. - Je vous rappelle quand même que lorsque nous étions au PS, nous nous sommes affrontés dans le cadre d'élections internes. À l'époque, vous me disiez : "il y a un problème dans votre parti, vous êtes en désaccord avec le député". De manière républicaine, je pense que si le député vous avait demandé de le représenter, vous l'auriez fait.

Mme la MAIRE. - Certainement pas.

M. LADJICI. - Vous avez accueilli le Ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, non pas parce que c'est votre ami, mais parce que c'est l'usage républicain.

Mme la MAIRE. - Terminez votre propos, j'expliquerai ensuite pourquoi.

M. LADJICI. – Merci de me donner la parole, je n'ai pas fini. Je trouve ce genre de comparaison très hasardeuse. Je vois votre proximité avec certains maires de droite, pour autant, je ne me permettrai absolument pas de vous suspecter de quoi que ce soit. Étant donné que vous venez sur ce

terrain, je me permets de vous le dire.

Mme la MAIRE. - J'aimerais que les choses soient claires, qu'entendez-vous par proximité ?

(Rires.)

M. LADJICI. – Je parle de proximité politique, je ne parle pas du domaine personnel, cela ne me regarde pas, chacun fait ce qu'il veut.

Mme la MAIRE. - C'est le soir de tous les possibles, je rêve !

Allez, Monsieur Ladjici, s'il vous plaît, finissez. Vraiment, finissez.

M. LADJICI. - Calmez-vous, cela va bien se passer.

Mme REGINA. - C'est méprisant.

M. LADJICI. - Non pas du tout. Le mépris c'est d'interrompre un Conseiller municipal qui prend la parole.

Je pose donc la question à Hadi Issahnane. Je pense que c'est un militant sincère de la France Insoumise. Est-ce que, dans le périmètre de la ville de Chevilly-Larue, il n'y a pas de sujets suffisamment intéressants... ? Il y a beaucoup de débats en ce moment sur le parvis, la densification de la ville, les problèmes d'insécurité, d'incivilité. Il y a pas mal de sujets sur lesquels on pourrait se prononcer au bénéfice de Chevilly-Larue. On pourrait aller sur ce terrain. Cela m'amène à vous poser la question de : pourquoi ce vœu ? Pourquoi pas un vœu qui concerne plus les Chevillais ?

M. DELUCHAT. - Pourquoi pas ce vœu ? On a bien le droit de présenter un vœu !

M. LADJICI. - Attendez, c'est n'importe quoi

Mme la MAIRE. - Je sais que c'est difficile André, mais il faut respecter l'expression libre dans le Conseil municipal. Je sais que l'on souffre, mais c'est la démocratie.

M. DELUCHAT. - Cela fait 1 h 30 qu'il parle !

Mme la MAIRE. - Allez, Monsieur Ladjici va conclure.

M. LADJICI. - Je vais conclure. Calmez-vous, Monsieur Deluchat. C'est la démocratie. Si cela ne vous plaît pas, vous pouvez quitter le Conseil municipal.

Voilà la raison pour laquelle je m'abstiendrai pour ce vœu.

Mme la MAIRE. - Cela y est !

Mme BARBARIAN. - Je suis peut-être nouvelle en politique mais la façon dont, toi, Yacine, excuse-moi de te tutoyer, tu peux aussi le faire, tu présentes la politique me sidère. Je vais revenir sur une chose que tu viens de dire, je te trouve très méprisant vis-à-vis des Chevillais. Osez penser que les Chevillais, à la lecture d'un vœu qui est tout à fait normal, qui est contre la politique d'un gouvernement que tu soutiens peut-être, vont penser que, grâce à cela, ce qui serait d'ailleurs formidable entre nous soit dit, on va pouvoir changer les lois, c'est vraiment être très méprisant vis-à-vis d'eux. Je pense que toutes les interventions que tu as pu faire aujourd'hui le prouvent, malheureusement.

M. LADJICI. – Moi, j'habite à Chevilly-Larue et je côtoie les Chevillais.

Mme BARBARIAN. - Moi aussi j'habite à Chevilly-Larue, Yacine.

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - Que dire ?... Je souhaite rebondir sur le propos de Carole : penser que ce vœu ne concerne pas les retraités Chevillais, effectivement, c'est du mépris et de la condescendance. Penser qu'il y a d'autres sujets plus intéressants que celui-ci, c'est faire une insulte au pouvoir achat de nos retraités chevillais. Je te trouve petit, Yacine Ladjici dans tes

propos. Je te le dis, tu nous remplis depuis 4 ans avec cela. La France insoumise fait un vœu concernant nos seniors Chevillais. Que ce vœu puisse être porté par une majorité de municipalités parce que c'est ainsi que l'on change les choses, c'est au niveau local. Penser local pour agir global, cela ne te dit pas quelque chose ? ! C'est à notre niveau que nous pouvons faire bouger les lignes.

Je te le redis une fois, ton attitude est très condescendante à l'égard de ce Conseil municipal, à l'égard de Mme la Maire, premier magistrat de la ville je te le rappelle, et à l'égard de tous les Chevillais.

Mme la MAIRE. - Je propose de mettre aux voix ce vœu, ce n'est peut-être pas la peine de s'éterniser dans les débats. Monsieur Ladjici, bien sûr, j'aurais dû m'en douter.

M. LADJICI. - Je ne comprends pas la violence dans les propos.

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - Ce n'est pas de la violence.

Mme la MAIRE. - Vous avez tout résumé : vous ne comprenez pas.

Je vais donc mettre aux voix ce vœu.

Qui est pour ?

➡ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

Mme la MAIRE. - Cette abstention, chacun l'interprétera comme il le souhaite.

Je voudrais juste apporter une précision sur le devoir républicain de représentation d'un Maire lorsqu'un ministre de la République se déplace sur le territoire et, a fortiori, lorsqu'il s'agit de mettre à l'honneur une personne décédée et, a fortiori, quand il s'agit d'un pompier qui est un agent de notre sécurité du quotidien. Je n'apprécie vraiment pas la petite boutade que vous avez formulée tout à l'heure.

Sur le sens des vœux que nous émettons en Conseil municipal, il est fondamentalement attaché au sens que nous accordons à la politique. Soit nous sommes fatalistes et nous considérons que nous ne pouvons rien faire, auquel cas, ce n'est pas la peine de militer dans un parti politique ni d'être citoyen puisque cela veut dire que tout nous tombe sur la tête sans que nous ne puissions en aucune manière influencer sur quoi que ce soit. C'est un peu comme la pluie.

Je pense que le principe de la politique est, au contraire, d'émettre un avis. Chaque fois que nous pouvons exprimer un avis et a fortiori dans notre Conseil municipal sur une mesure prise par le Gouvernement et le Parlement, qui touche plus de 3 000 Chevillais, nous sommes plus que concernés, nous avons plus que notre avis à émettre.

Que vous ne votiez pas ce vœu ne nous surprendra pas, mais il est important de préciser que de nombreux Chevillais retraités sont extrêmement choqués par les mesures d'acharnement prises sur le pouvoir d'achat des retraités. Peut-être ne l'entendez-vous pas. Cela ne veut pas dire que les autres sujets que vous avez évoqués ne sont pas importants. Je ne les balaie pas d'un revers de main. En tout état de cause, c'est ce vœu qui est examiné ce soir. Je pense qu'il mérite d'être respecté.

M. TAUPIN. - Je voudrais dire quelques mots. Vous vous souvenez qu'en juin dernier nous avons voté un vœu sur la loi alimentation dans lequel nous soulignons des points sur lesquels nous voulions que le Parlement s'exprime. Cela concernait le bien-être animal, les conditions d'élevage et le glyphosate.

Un amendement a été déposé vendredi 14 septembre au Parlement. Cet amendement a d'ailleurs été déposé par un député de la République en marche, amendement qui demandait d'inscrire dans la loi l'interdiction de l'usage du glyphosate en attendant l'application de son interdiction. Cet amendement a été rejeté par les parlementaires présents à l'assemblée. C'était au cours de la nuit du

14 au 15 septembre. Parmi ces députés, il y avait Jean-Jacques Bridey, député de notre circonscription. Par ce vote, il a, me semble-t-il, exprimé son insensibilité aux problématiques de santé de nos concitoyens et le fait qu'il soit très sensible aux pressions des groupes de pression, des lobbies comme Monsanto et Bayer. C'est sans doute son amitié avec le ministre Stéphane Travert et le fait qu'il soit député de la circonscription où se situe le MIN de Rungis qui expliquent son vote. Il est tout de même intéressant de voir que notre député a rejeté par son vote un amendement relatif à l'interdiction du glyphosate.

Mme la MAIRE. - Merci.

Vous pouvez peut-être nous expliquer son vote Monsieur Ladjici ? Je ne sais pas.

M. LADJICI. - Jusqu'à preuve du contraire, je ne suis pas à l'Assemblée Nationale.

Mme la MAIRE. - Je ne sais pas. On vous a désigné officiellement comme le représentant de M. Bridey, député de la circonscription.

M. LADJICI. - Je pense que vous avez trouvé un argument politique de haut niveau. Bravo !

Mme la MAIRE. - Oui, cela m'a beaucoup amusée.

M. LADJICI. - Cela montre à quel point vous avez cherché ailleurs.

M. TAUPIN. - J'ai vu sur les réseaux sociaux que M. Bridey, lors du marché campagnard, était accompagné de M. Ladjici. M. Ladjici me semble être très proche de M. Bridey.

Mme la MAIRE. - Non, ce n'est pas vrai ; en fait, ils ne se connaissent pas !

M. TAUPIN. – Il a sans doute quelques points de vue communs avec lui.

Mme la MAIRE. - Allez, allez.

M. LADJICI. – Madame la Maire, J'avoue que vous avez atteint le fond. Un député de circonscription qui vient dans la ville de Chevilly-Larue, je pense que si vous l'aviez croisé, vous l'auriez salué. Si quelqu'un avait immortalisé l'événement en le prenant en photo, vous auriez accepté. Un peu de sérieux, Madame la Maire. On vous a vu au cimetière intercommunal aux côtés de M. Jeambrun, cela ne veut pas dire proximité.

Mme la MAIRE. - C'est la deuxième fois que vous évoquez cette référence. Je vous indique que les Maires travaillent ensemble. Ce n'est pas moi qui fais l'élection de l'Haÿ-les-Roses tout comme ce n'est pas lui qui fait l'élection de Chevilly-Larue. Je vous demande de me donner gré que de travailler avec ses voisins est plutôt de meilleure composition que de se faire la guerre entre voisins. Lorsqu'il y a des enjeux communs qui servent l'intérêt général et l'intérêt des habitants, je travaille avec les Maires des communes voisines. Je ne pense pas que ce soit de nature à m'être reproché.

Je pense qu'il faut désormais entamer l'examen de nos délibérations officielles et notamment celles liées à l'administration générale.

Nous avons à actualiser la composition des commissions municipales permanentes suite à ce qui a été annoncé en tout début de séance, il y a 2 h 30. Nous n'avons pas encore vraiment avancé !

0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01 - Actualisation de la composition des commissions municipales permanentes

Mme le MAIRE. - Suite à la démission de M. Viceriat et à l'installation de Mme Durègne - Madame Bérengère Durègne, désolée, vous faites une première séance un peu particulière, c'était du bizutage en fait - il est nécessaire de procéder à l'actualisation de la composition des commissions permanentes.

Patrick Viceriat siégeait dans les commissions suivantes : la troisième, la commission de l'aménagement et du développement durable et, la quatrième, la commission de la culture, des jumelages, des fêtes et cérémonies et de la lutte contre les discriminations.

Les membres du groupe ont exprimé leur souhait de changer les commissions sans que ces ajustements n'obèrent le principe de la représentation proportionnelle, vous m'arrêtez Madame Ponotchevny si je me trompe, la proposition est donc la suivante :

Liliane Ponotchevny est remplacée par Bérengère Durègne dans la deuxième commission, à savoir la commission de coordination du projet éducatif local et de la restauration municipale.

Patrick Viceriat est remplacé par Liliane Ponotchevny dans la troisième commission qui deviendrait de fait la deuxième vice-Présidente puisque nous avons comme principe d'avoir un vice-Président issu de l'opposition, si elle en est d'accord.

Patrick Viceriat est remplacé par Bérengère Durègne dans la quatrième commission.

Les commissions 1 et 5 restent quant à elles inchangées.

Cela appelle-t-il de votre part des commentaires ?...

(Aucun.)

Je mets aux voix cette délibération.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

02 - Fixation des conditions de dépôts des listes en vue de renouvellement de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public (CDSP)

Mme le MAIRE. - Patrick Viceriat ayant démissionné, il nous faut remettre à jour tous ces éléments.

Suite aux vacances de sièges du dernier trimestre 2017, il a été procédé au renouvellement de la CAO et de la CDSP.

Une liste commune avait été déposée et élue à l'unanimité.

Les deux membres de l'opposition ayant été positionnés en tant que membres suppléants, il vous est ici proposé de procéder au renouvellement intégral de ces deux commissions afin que l'opposition bénéficie d'un représentant parmi les membres titulaires comme c'était le cas avant le décès de M. Machelon.

C'était une montée mécanique qui, malheureusement, produisait comme effet le fait que l'opposition était moins bien représentée qu'auparavant.

Je vous informe par ailleurs que l'opposition avait été systématiquement conviée aux réunions de la CAO depuis ce renouvellement. Nous avons créé les conditions pour que ce soit le suppléant qui monte de manière à ne pas siéger sans opposition autour de la table.

Je vous fais grâce de la lecture des articles L.1411-5 qui nous précisent les modalités de vote, mais pour respecter le formalisme du code, il y a lieu de fixer, dans une première délibération, les modalités de dépôt des listes puis, dans une seconde délibération, de procéder au renouvellement intégral de ces deux commissions, la jurisprudence ayant admis la possibilité pour le Conseil municipal de procéder successivement lors de la même séance à ces deux formalités.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'une liste comprend soit les noms de cinq candidats titulaires et de cinq candidats suppléants afin de pourvoir le nombre total de sièges, soit moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les votes à la proportionnelle conduiront à faire désigner quatre représentants titulaires pour la majorité et un représentant suppléant pour l'opposition. Il est possible de ne présenter qu'une seule liste commune satisfaisant à l'obligation de représentation proportionnelle. Cela, je me devais de vous l'expliquer. Il a été convenu en conférence des Présidents que nous adoptions plutôt cette possibilité de manière à aller plus vite dans le vote de cette délibération.

Je vous propose donc d'en admettre le principe dans la première délibération.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

03 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres CAO

Mme la MAIRE. - Il nous faut désigner les représentants du Conseil municipal. La liste normalement convenue avec l'ensemble des groupes - n'hésitez pas à vous manifester s'il devait y avoir une erreur ou un désaccord - est la suivante :

Les cinq membres titulaires seraient : André Deluchat, Laurent Taupin, Nora Lamraoui-Boudon, Michel Pierre et Jean-Paul Homasson.

Les cinq membres suppléants : Dominique Lo Faro, Hermine Rigaud, Hadi Issahnane, Yacine Ladjici et Renaud Roux.

Pas de problème ?

Je dois lire l'article 2121-21 du CGCT.

Êtes-vous d'accord pour que nous ne procédions pas par vote à bulletins secrets ?

Pas d'opposition ?...

Je mets aux voix cette liste.

➡ **VOTE : CETTE LISTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

04 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public (CDSP)

Mme la MAIRE. - Il s'agit de la même chose mais pour la délégation d'ouverture des plis.

Les cinq titulaires sont André Deluchat, Laurent Taupin, Nora Lamraoui-Boudon, Michel Pierre et Jean-Paul Homasson.

Les cinq suppléants sont Dominique Lo Faro, Hermine Rigaud, Hadi Issahnane, Renaud Roux et Yacine Ladjici.

C'est juste l'ordre qui change, cela n'emporte pas de graves conséquences.

Êtes-vous d'accord pour voter pareillement, à visage découvert si je puis dire ?

(*Approbation.*)

M. LO FARO. - En toute transparence.

Mme la MAIRE. - Absolument.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1 - COMMISSION DES FINANCES DES INVESTISSEMENTS DU PERSONNEL DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Approbation du budget supplémentaire 2018 budget de la commune

M. DELUCHAT. - Nous allons démarrer après 2 heures de débat occasionné par les réseaux sociaux, par les publications par-ci par-là, comme si aucune main ne manageait tout cela.

Pour moi, on démarre vraiment maintenant les délibérations pour les Chevillais, après cet aparté.

J'ai à vous présenter le budget supplémentaire 2018 au budget de la commune.

Sachez que le budget primitif que nous avons voté en avril n'est pas du tout remis en cause par ce budget supplémentaire, puisque les orientations et les engagements du mois d'avril sont confirmés.

Ce budget supplémentaire intègre seulement les résultats constatés au compte administratif 2017. C'est aussi un budget de report, c'est-à-dire d'opérations reportées, qui consolide les prévisions du budget primitif.

Voilà les grandes données de ce budget supplémentaire.

En quelques mots, ce budget supplémentaire dégage un autofinancement de 713 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 964 000 € augmentées de 251 000 € de nouvelles dépenses de fonctionnement. Les 713 000 € seront en autofinancement.

Les recettes de fonctionnement sont à l'identique, c'est-à-dire à 964 000 €. Un excédent de fonctionnement de 2017 de 851 000 € a été reporté, cela veut dire qu'il y a 113 000 € de recettes et de transferts nouveaux pour ce budget supplémentaire.

L'investissement ressort à 8 036 000 €. Il provient des restes à réaliser pour 5 997 000 €, les dépenses d'investissement nouvelles étant seulement de 33 000 €.

Les recettes d'investissement sont évidemment de 8 036 000 €, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 6 602 000 €.

Cela constitue un excédent de fonctionnement capitalisé de 2017 de 1 402 000 € qui viennent en recettes d'investissement. Cela se conclut par un budget supplémentaire en fonctionnement de 964 282,44 € et, en investissement, de 8 036 199,78 €.

Si vous avez des questions à poser, malgré l'heure tardive, sur ce que sont les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement, les dépenses de fonctionnement ou les recettes de fonctionnement, je suis disponible pour vous apporter des précisions.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. LADJICI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne vais pas m'épancher sur ce sujet supplémentaire qui est dans le prolongement du budget initial. Je ne suis évidemment pas d'accord avec la politique que vous menez dans la ville de Chevilly-Larue, aussi, je m'abstiendrai pour cette délibération relative au budget supplémentaire.

Mme la MAIRE. - Cela méritait d'être précisé.

Mme REGINA. - Mesdames, Messieurs, je voulais profiter de ce point budgétaire pour apporter à nouveau des éléments sur l'allocation différentielle. Désolée pour ceux qui avaient bien compris la teneur de mes propos la dernière fois que nous en avons parlé, mais je crois nécessaire de faire une petite mise au point car des écrits que je ne qualifierais pas d'erronés mais plutôt de mensonges ont été publiés et diffusés dans la commune.

J'espère que, ce soir, les éléments que je vais apporter en tant qu'adjointe en charge de la petite enfance seront pris pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire sincères et véritables.

Il s'agit de la diminution du plafond de l'allocation différentielle qui a été mis en place depuis le mois de septembre, passant d'un plafond de 152,45 € par mois à 100 € par mois.

C'est une baisse que nous avons votée la mort dans l'âme, contraints, dans un esprit de bonne gestion budgétaire puisque nous devons faire face à une politique d'austérité qui a tout de même été menée depuis M. Hollande et, bien sûr, poursuivie par M. Macron. Ce n'est pas la première mesure que nous sommes contraints de prendre et ce n'est évidemment pas la seule baisse.

J'ai entendu dire que c'était une mesure dérisoire dans un budget municipal. Je crois que faire une telle comparaison est une erreur. Évidemment que nous ne prétendons pas tout résoudre par l'aide de cette simple baisse, c'est une parmi tant d'autres. Nous sommes contraints de faire de plus en plus de coupes. Nous allons être obligés de plus en plus d'attaquer l'os et cela fait mal de plus en plus.

Cette baisse n'affectera pas, contrairement à ce qui est dit, la totalité des familles touchant cette allocation différentielle. Elle touchera effectivement 30 % d'entre elles puisqu'elles sont 30 % à toucher une allocation de plus de 100 € par mois. Cela mène à une économie de 10 000 €.

Je vous rappelle que nous avons déplafonné cette aide en 2015, que nous l'avions déplafonnée afin de toucher de plus en plus de familles et que nous sommes passés de 77 familles en 2015 à 98 en 2017. Sachez que 46 % des familles qui ont recours à une assistante maternelle ont recours à cette aide.

J'apporte une autre précision : dans le Val-de-Marne, seulement 7 villes proposent une aide comme celle-ci, une aide extralégale. Il faut donc bien mesurer que c'est un plus que la municipalité offre aux Chevillais. Dans les 7 villes du Val-de-Marne qui proposent cette aide, certaines la proposent seulement pendant les 12 premiers mois de l'enfant, d'autres jusqu'aux deux ans de l'enfant. Bref, elles ne sont pas majoritaires à la proposer comme nous, durant tout le temps où l'enfant est accueilli chez une assistante maternelle.

Pour conclure, cette allocation n'est pas juste une aide financière. Cela démontre une politique volontariste de promotion de l'accueil individuel de la petite enfance. C'est une manière d'augmenter nos places d'accueil évidemment. Puisque l'on réduit le reste à charge pour les familles, c'est donc une manière indirecte de proposer plus de places d'accueil pour les petits Chevillais. Cela permet évidemment de promouvoir le travail des assistantes maternelles indépendantes de la ville et de lutter contre le travail non déclaré.

Cela reconnaît les assistantes maternelles indépendantes comme des professionnelles, qu'elles sont, de la petite enfance. C'est un biais pour amener les familles et les assistantes maternelles vers le relais des assistantes maternelles en charge d'instruire les demandes. C'est aussi un moyen pour que l'animatrice du RAM ait un regard sur le respect de la réglementation en termes de contrat de travail (calcul des salaires, etc.), donc une manière de réguler l'offre et la demande afin qu'aucune des parties au contrat ne sollicite de demande exorbitante ou illégale.

Je tenais à apporter ces précisions pour dire que, moi non plus, je n'apprécie pas tellement que des messages mensongers soient diffusés sur la commune concernant la délégation que j'ai en charge.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme la MAIRE. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions je mets aux voix le budget supplémentaire.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 VOIX CONTRE (MME DUREGNE, M. PIERRE, MME ZEHIA ET MME PONOTCHEVNY) ET 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

1.2 - Approbation du fonds de compensation des charges territoriales définitives 2017 de la commune de Chevilly-Larue

M. DELUCHAT. - Nous sommes au mois de septembre 2018. Nous avons eu le chiffre exact du fonds de compensation des charges territoriales définitives au mois de juin. Comme vous le savez, ce sont des charges, c'est-à-dire des transferts que nous adressons, qui sont sous la responsabilité de l'établissement public territorial. Nous avons aussi une part des frais de fonctionnement de l'EPT.

Pour cette année 2017, avec l'excédent que nous avons versé au titre de la taxe sur les ordures ménagères, nous avons un excédent de 104 540 € sur les 203 000 € que nous avons à dépenser.

Cet excédent est une bonne chose.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1.3 - Actualisation des règles d'amortissement des immobilisations de la commune

M. DELUCHAT. - Ces règles d'amortissement sont inhérentes à la M14. Depuis la délibération en 1996, la politique d'actualisation des règles d'amortissement n'a pas été réévaluée. Nous vous proposons de le faire maintenant.

Le tableau qui vous est proposé tient compte de l'ensemble des frais d'étude, des mobiliers, des équipements, etc. C'est un cadre d'amortissement. La durée est bien répertoriée. Nous faisons cela dans le cadre de ce que précise la législation.

Cette année, nous avons ajouté des subventions d'équipements versées notamment sur les biens mobiliers, le matériel et les études et notamment les bâtiments et les installations. Ces 30 années sur les bâtiments et installations peuvent vous paraître longues mais sachez que ce sont surtout des surcharges foncières, c'est tout à fait normal.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

Mme PONOTCHEVNY. - En matière de surcharges foncières, j'ai posé une question en commission : vous amortissez une surcharge foncière en 30 ans et cette surcharge foncière correspond à des logements qui nous sont octroyés sur une période de 20 ans. Avez-vous pu voir le problème pour m'apporter une réponse ?

Mme la MAIRE. - Ce sont deux questions un peu déconnectées. Sur celle des logements, il n'y a pas concomitance entre les deux éléments. Les 20 ans sont liés à la durée de la convention tandis que les 30 ans d'amortissements sont ceux pendant lesquels nous pouvons être appelés en solidarité par rapport à la construction et au risque du bailleur. Cela dépend de quoi on parle.

M. DELUCHAT. - C'est un cadre général. Nous avons fixé à 30 ans les amortissements et Liliane annonce que nous faisons souvent des surcharges foncières sur 20 ans, mais elles peuvent être sur 25 ans.

Mme la MAIRE. - C'est la nomenclature.

M. DELUCHAT. - Oui. Nous nous sommes appuyés sur la nomenclature.

Mme la MAIRE. - Ce sont des nomenclatures arrêtées par la comptabilité publique. Ce n'est pas nous qui déterminons les délais, excusez-moi, j'avoue qu'après ces 2 h 30 de débat, je n'avais pas suivi très attentivement la présentation.

M. DELUCHAT. - Je vous confirme que ce n'est pas de la même durée, que l'on peut avoir une durée différente et, là, on entre dans le cadre de la durée normale des amortissements et des surcharges foncières.

Mme la MAIRE. - D'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.4 - Approbation du principe de neutralisation pour l'amortissement des subventions d'équipements versés

M. DELUCHAT. - C'est la même chose, c'est la suite de l'autre. Les communes et les établissements publics ont la possibilité de procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements. Soit on l'utilise, soit on ne l'utilise pas. C'est une opportunité qui nous est offerte. Nous ne l'avons jamais exercée, pratiquée. Nous nous donnons la possibilité d'avoir quelques marges de manœuvre au cas où.

Mme la MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1.5 - Actualisation des tarifs du barème légal de la taxe de séjour à compter du 01/01/2019

M. DELUCHAT. - Nous avons institué la taxe de séjour sur Chevilly-Larue le 28 septembre 2017, enfin non en 2012, non, nous l'avons actualisée en septembre 2017.

Ce n'est pas pour modifier les tarifs de la taxe de séjour que nous passons cette délibération, nous devons inclure dans cette délibération tout ce qui a court pour les zones de vacances, notamment les camping-cars, les parcs de stationnement touristiques, etc. Mais cela ne nous concerne pas. Ce qui est nouveau, ce sont les hébergements non classés, c'est-à-dire les hébergements qui sont sur un tarif proportionnel. Ces établissements non-classés concernent surtout les locations Airbnb.

Il faut que vous sachiez qu'ils sont de plus en plus nombreux dans ce cadre. Le législateur propose qu'elles soient incluses dans notre délibération. Pour l'hôtel, la nuité est à un tarif fixe. Là, c'est un pourcentage.

La loi permet aux communes de fixer le tarif à l'intérieur d'une fourchette de taux située entre 1 et 5 %. La commission a décidé à la majorité que le taux qui serait mis en place pour les nuitées sur les plateformes d'intermédiation locative de type Airbnb serait de 3 %.

À ces 3 %, il faut ajouter la taxe additionnelle du département qui est de 10 % du taux que nous votons. Cela veut dire que cela fera 3,10 % pour ceux qui louent de tels logements.

Sur Chevilly-Larue, nous en avons identifié 13, 13 qui devraient déclarer à la commune qu'ils

louent leur logement dans le cadre de Airbnb. Jusqu'à maintenant, aucun ne l'a fait.

Si quelqu'un connaît une de ces personnes, il serait bien de lui indiquer qu'en cherchant, sur le site www.airbnb.fr, Chevilly-Larue ou L'Hay-les-Roses, il est possible de savoir qui a des logements qu'il loue. Vous trouverez des indications sur ces 13 personnes qui louent, sur Chevilly-Larue, des appartements dans le cadre de la plateforme Airbnb.

Mme la MAIRE. - Je ne doute pas que tu vas leur écrire pour manifester la nécessité pour eux de se déclarer en mairie.

M. DELUCHAT. - On ne va pas y manquer.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - Une précision sur Airbnb. Je me suis renseigné en amont car on en a parlé en commission des finances. Je crois qu'il faut que le Conseil municipal vote une délibération invitant la population qui utilise une plateforme partagée à se déclarer. J'ai regardé l'historique, nous n'avons pas voté de délibération, à moins que cela m'ait échappé. C'est le cadre légal. Nous n'avons pas voté de délibération et tant que nous ne l'avons pas votée, les contribuables n'ont pas obligation de se déclarer. C'est la loi.

Mme la MAIRE. - C'est tout à fait possible.

M. LADJICI. - Sur le pourcentage, nous avons eu un débat assez intéressant en commission des finances avec André Deluchat en présence de Serge Théas. Ce qui me gêne un peu dans cette proposition de fixer l'augmentation à 3 %, c'est que l'État nous donne la possibilité de procéder à une augmentation comprise entre 1 et 5 %. En général, quand on augmente un impôt, car c'est un impôt, il faut avoir quelque chose à financer. Je ne suis pas d'accord pour que nous activions ce levier économique tout de suite.

Concernant Airbnb, vous avez le droit d'être pour ou contre, c'est comme cela, nous n'avons pas la même culture, mais il faut savoir que l'on ne taxe pas Airbnb, on taxe les personnes qui vont payer la taxe de séjour, les gens qui louent par le biais de cette plateforme. Il n'y a pas de taxation supplémentaire de la part de Airbnb, je tiens à le signaler.

Par ailleurs, sur Chevilly-Larue, les montants sont dans la moyenne, malgré les 10 % supplémentaires du département. De ce que je sais, il faut savoir que beaucoup de gens, dans la ville qui louent sur Chevilly-Larue par l'intermédiaire de Airbnb sont des étudiants ou des gens passant des concours à la plateforme de concours de Rungis. C'est ce que m'ont dit Les personnes que je connais qui ont eu recours à ce type de location, je les crois. Sachez que nous allons augmenter la redevance pour ces personnes.

Ma proposition, et je la maintiens, celle que j'ai proposée en commission des finances, est de limiter l'augmentation à 1 %. Vous proposez 3 %, je ne suis pas d'accord. Je ne voterai pas cette proposition, je m'abstiendrai pour l'augmentation de la taxe de séjour.

Mme la MAIRE. - Je suis déçue, je croyais que vous alliez nous proposer la création par le Gouvernement de crédits supplémentaires pour les résidences étudiants et les personnes en formation, ce qui aurait peut-être permis de résoudre le problème que vous évoquez.

Je me permets juste de signaler que si nous ne votions pas, si nous allions dans le sens que vous proposez, cela créerait une situation d'iniquité par rapport à ceux qui sont dans les hôtels.

Mme ZEHIA. - Concernant Airbnb, quand tu loues un bien Airbnb, tu es obligé de payer cette taxe à la personne qui loue le bien. Cette taxe concerne directement cette personne.

L'objet de la loi est d'encadrer Airbnb et la plateforme car il a été mis en avant le fait que beaucoup de personnes louaient de faux biens. C'était des fakes. C'est aussi un moyen d'encadrer. On est

obligé de payer cette taxe de séjour dès qu'on loue un Airbnb. Le fait que ce soit entre 1 et 5 % n'est pas non plus catastrophique. C'est juste un moyen de contrôler ces personnes. Je trouve bien que cette taxe soit directement reversée à la commune dans laquelle ces personnes sont.

Je pense que cela permettra de mettre fin à énormément de fraudes qui ont lieu sur cette plateforme et à dire à la société Airbnb que l'on ne peut pas tout accepter. C'est aussi un moyen de sécuriser la plateforme.

M. LADJICI. - Je ne vais pas revenir sur le Gouvernement, je sais que vous aimez mettre des gens dans des cases.

Concernant Airbnb, je partage ce qui a été dit par Mme Zehia.

Je proposerais que notre commune vote une résolution pour proposer à ces résidents de se mettre en règle afin que, si l'on est obligé de sanctionner quelqu'un, ce soit sur la base d'une prise de position officielle du Conseil municipal qu'on le fasse. Aujourd'hui, ce n'est pas obligatoire. Si on le fait, cela devient obligatoire et la commune a le droit d'aller chercher ces gens.

Mme ZEHIA. - Avec cette délibération, nous autorisons la commune, après l'avoir votée, à prévenir la population entière de Chevilly-Larue qu'à partir de telle date la taxe de séjour que les loueurs d'appartement, etc. perçoivent directement sera dorénavant perçue par la commune et que s'ils ne le font pas, ils auront à payer une amende qui s'élève, je crois, à 10 000 €.

Mme la MAIRE. - Excusez-moi, mais je pense qu'il faut arrêter. Aujourd'hui, nous ne disposons pas vraiment des éléments d'information qui nous permettent d'aller plus loin, ce qui n'est pas très étonnant en soi puisque tous ces dispositifs sont assez récents. La multiplication des logements concernés à Chevilly-Larue est modérée : 13 logements. Il n'est pas étonnant que cette question n'ait pas fait l'objet d'une analyse très fine. Je propose de renvoyer cette question par un examen attentif par les services de l'administration communale et s'il devait être nécessaire de voter une délibération en ce sens dans notre Conseil municipal, elle sera évidemment inscrite à l'ordre du jour.

En attendant, je vous propose de voter l'actualisation des tarifs du barème.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

1.6 - Approbation du transfert de la garantie d'emprunt accordée à l'association Saint-Michel des Sorbiers en 2009 en faveur de la Fondation Rothschild

M. DELUCHAT. - Nous devons aujourd'hui repasser l'approbation du transfert de garanties accordées à l'association Saint-Michel des Sorbiers en 2009 en faveur de la Fondation de Rothschild. C'est seulement une question de changement de destinataire. Nous sommes obligés de passer cette délibération.

Mme la MAIRE. - Il s'agit simplement du transfert d'une délibération que nous avons déjà votée. Nous changeons simplement le destinataire. S'il n'y a pas de question, je vous propose de mettre aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.6 bis - Étalement de l'indemnité de renégociation suite à une opération de refinancement

M. DELUCHAT. - Vous vous rappelez peut-être que, lors du Conseil municipal du 14 décembre 2017, nous avons inscrit cette négociation. C'est la suite logique. Pour ce faire, nous allons renégocier cette opération de refinancement. 140 000 € étaient prévus d'être renégociés en décembre 2017. Nous prévoyons une indemnité annuelle de 5 984,56 € sur les 10 années qui viennent. C'est un gain non négligeable de près de 90 000 € par rapport à décembre 2017.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - Nous avons débattu longuement de cette question en commission des finances. Je tiens à préciser, ce qui n'a pas été rappelé par André Deluchat, que c'est un emprunt de catégorie E4, l'un des plus élevés de la charte Gissler. Certains disent qu'il est structuré, d'autres qu'il est toxique, d'autres encore qu'il est risqué. Tout ce que je peux dire, c'est que le fait que le montant de l'indemnité de renégociation soit assez élevé, plus de 60 000 €, signifie que cet emprunt était risqué. Je me félicite donc que la commune de Chevilly-Larue se sépare progressivement de ce type d'emprunt, c'est ce que nous avons souligné lors du DOB. C'est une bonne chose. Je pense qu'il faut éviter d'en souscrire d'autres de ce type dans le futur, dans la mesure du possible.

Je voterai favorablement cette délibération. Je dis simplement à Mme Charlotte Régina que, pour l'allocation différentielle, nous avons parlé de 10 000 € de gains pour la commune. La dernière fois, on en a parlé pour plus de 30 000 €. Si l'on raisonne sur la base de ces 10 000 €, ce soir, nous sommes à 6 fois le montant de ce que cela rapporte à la ville.

Mme REGINA. - Je n'ai pas compris.

M. LADJICI. - Je veux dire par là que, parce que c'est un emprunt structuré, la ville de Chevilly-Larue doit payer 62 000 ou 60 000 € de frais de renégociation.

Mme la MAIRE. - 5 984 €.

M. LADJICI. - Par an. Je tiens à le préciser.

Mme la MAIRE. - Vous n'aviez pas terminé votre phrase.

M. DELUCHAT. - Nous sommes dans le cadre de la charte Gissler. Certes, c'est un emprunt E4 mais il nous a permis de réaliser des économies non négligeables car nous l'avons renégocié. Les années précédentes, il était capé, c'est-à-dire que l'on prenait quelques risques mais mesurés, des risques qui permettaient de ne pas avoir les éléments aussi inquiétants que ceux que vous pensez dans cette affaire.

Nous trouvons le moyen de le renégocier en fin d'année 2017 et en 2018. Nous gagnons, pas seulement sur les intérêts de la renégociation, nous gagnons à peu près, si je me retrouve dans mes notes, sur l'ensemble de la durée du prêt, soit environ 200 000 €.

Il est vrai que nous avons même baissé la renégociation par rapport à l'année dernière. Nous avons trouvé une fenêtre qui nous permet de renégocier dans de bonnes conditions. La ville est gagnante sur cet emprunt.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous.

1.7 - Sollicitation financière auprès de la préfecture du Val-de-Marne dans le cadre de la DSIL pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Jacques Gilbert Collet

1.8 - Sollicitation financière auprès de la MGP dans le cadre du FIM pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Jacques Gilbert Collet

M. ROUX. - Il est judicieux d'analyser ces deux délibérations ensemble pour gagner un peu de temps puisqu'elles portent sur le même objet, deux demandes de subventions, ce qui, généralement provoque un peu moins de débat entre nous : 200 000 € environ de l'État via la Préfecture avec la

dotation de soutien à l'investissement public local et un peu plus de 500 000 € via le fonds d'investissement métropolitain, donc la métropole du Grand Paris. L'école Jacques Gilbert Collet est un des bâtiments communaux les plus énergivores. Le budget fluide est important dans une commune. Comme on ne maîtrise pas le marché, par exemple, de l'électricité, dans un souci de bonne gestion, il faut que nous ayons une action sur la rénovation thermique de nos bâtiments.

Vous avez le détail de ce que recoupe la rénovation thermique. Si vous avez besoin de plus de détail, je pourrais vous les donner.

Je pense que c'est important pour le bien-être des petits Chevillais mais également des agents communaux qui travaillent dans ce bâtiment.

Mme la MAIRE. - Je suppose que tout le monde trouve qu'aller chercher de l'argent auprès de subventionneurs est une bonne idée.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

M. PIERRE. - Quel est le retour sur investissement ?

Mme la MAIRE. - C'est-à-dire ?

M. PIERRE. - À quelle hauteur seront les économies d'énergie ? Au bout de combien d'années, ce sera amorti : 15, 20, 30 ans ?

Mme la MAIRE. - Pour cela, il faudrait que le projet opérationnel soit réalisé. Or, pour l'instant, nous n'en sommes pas là, nous en sommes à demander des subventions. Les études techniques ne sont pas encore menées. Cela dit, l'analyse des factures de fluides sur l'école Gilbert Collet nous montre que c'est l'un des bâtiments sur lequel il y a matière à agir. Nous pourrions répondre à cette question quand les études techniques auront été menées.

M. ROUX. - Comme l'a dit Mme la Maire, les études ne sont pas encore réalisées. On table sur un amortissement d'environ une dizaine d'années, mais depuis la privatisation de la Compagnie nationale d'électricité, il y a une grande volatilité. Le prix du kilo watt est coté en Bourse. Il est délicat de prévoir cet amortissement aussi en raison de ce paramètre.

Mme la MAIRE. - Nous aurons donc l'occasion d'en reparler.

Je mets aux voix s'il n'y a plus de question ?

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION 1.7 : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

☞ *VOTE SUR LA DELIBERATION 1.8 : ADOPTEE A L'UNANIMITE*

1.9 - Modification du tableau d'effectif du personnel

Mme la MAIRE. - Vous savez que c'est une délibération récurrente, on l'a fait chaque fois que des avancements de grades sont à entériner.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

Mme la MAIRE. - Merci pour eux.

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Mme la MAIRE. - Naura Lamroui-Boudon étant empêchée, Charlotte Régina, à toi de nous présenter la délibération 2.1.

2.1 - Approbation d'une convention de réciprocité tarifaire entre la commune de Chevilly-Larue et les autres communes concernant les frais relatifs à la restauration scolaire et activité périscolaire et extrascolaire

Mme REGINA. - Comme son nom l'indique c'est réciproque. Cela permettra aux enfants Chevillais qui sont, par obligation, scolarisés dans une autre commune, de bénéficier des tarifs Chevillais pour ce qui concerne la cantine, les accueils de loisirs, les classes d'environnement, etc. en fonction du quotient, etc. et aux enfants qui viennent d'autres communes de bénéficier du tarif de leur ville.

Mme la MAIRE. - Cela ne fonctionne que lorsque les communes ont adopté la même délibération. Pour celles qui n'ont pas adopté cette délibération, cette convention ne s'applique évidemment pas.

Y a-t-il des questions ?

M. LADJICI. - Sait-on combien d'enfants pourraient être concernés par cette convention ? Combien de Chevillais sont scolarisés à l'extérieur et combien d'enfants extérieurs à la ville sont scolarisés dans nos écoles ?

Mme REGINA. - 13 enfants chevillais sont scolarisés ailleurs et 7 enfants non chevillais sont scolarisés à Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE. - S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

2.2 - Modification du plan d'organisation de la surveillance et des secours POSS de la piscine

M. BLAS. - Bonsoir à tous.

Ce plan d'évacuation intervient dans la mesure où nous avons maintenant un directeur de piscine. La large modification des créneaux horaires a permis de réduire pas mal nos files d'attente sur certains créneaux.

À cette occasion, il nous a fallu renouveler notre plan d'évacuation. La mise en place de celui-ci que je vous demande de voter ce soir permettra d'avoir deux créneaux en même temps. En cas de souci, il y aurait une évacuation du premier créneau pour l'intervention du moniteur de natation sur le créneau qui pose problème avec un blessé, ce que l'on peut attendre dans une piscine.

Il s'agit juste d'une réévaluation du plan d'organisation de la surveillance et des secours que je vous demande d'approuver ce soir.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

2.3 - Approbation d'une convention pour des cours particuliers de natation entre la commune et les maîtres-nageurs sauveteurs

M. BLAS. - Nous allons mettre à disposition la piscine, après les cours normaux, à nos maîtres-nageurs qui souhaitent organiser des cours privés comme cela se fait dans toutes les villes. Ce n'est

pas propre à Chevilly-Larue, cela se fait partout.

Il nous faut signer une convention avec ces maîtres-nageurs, veiller à ce qu'ils soient bien assurés et qu'ils remplissent toutes les formalités, déclarations auprès des organismes de type URSSAF, etc. compétents.

Il nous faut voter cette convention.

Je suis à votre disposition si quelque chose vous interpelle ou vous inquiète, mais cela ne devrait pas être le cas.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions, des remarques ou des inquiétudes ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mme la MAIRE. - Je vous propose d'examiner ensemble les délibérations 3.1 et 3.2.

3.1 - Désaffectation des classements et cessions des parcelles cadastrées P 174 et N 227 à l'EPA ORSA dans le cadre d'un échange sans soulte avec les parcelles N 211, 213 et 219

3.2 - Acquisition à l'euro symbolique auprès de l'EPA ORSA des parcelles cadastrées P 160, 161,162 N 207, 209,2015 partiels, 217 partiels et si d'Union Européenne rue François Sautet

Mme BOIVIN. - Il s'agit de régulariser l'échange foncier entre la commune et l'EPA ORSA dans le cadre de la requalification de la rue François Sautet. C'est pour cela que l'on a regroupé les délibérations 3.1 et 3.2, chacune traitant un type d'échange mais pour la rue François Sautet.

Cet échange se décompose en deux, donc deux transactions.

La première transaction est un échange sans soulte de deux parcelles communales qui doivent être déclassées car elles ne sont plus affectées à la circulation publique contre trois parcelles appartenant à l'EPA ORSA et faisant partie notamment de la nouvelle emprise de la rue François Sautet.

La deuxième transaction est l'acquisition à l'Euro symbolique de sept parcelles dont deux partiellement appartenant à l'EPA ORSA, qui sont aujourd'hui constitutives de la rue François Sautet car les travaux sur la rue François Sautet sont effectués.

Il faut savoir que, pour la première transaction qui est un échange de parcelles, étant donné que les parcelles sont du domaine public de la ville, on est obligé de les déclasser pour les mettre dans le domaine privé communal pour pouvoir procéder à l'échange.

Je vais vous demander de vous prononcer sur le déclassement de ces deux premières parcelles pour les sortir du domaine public et les faire rentrer dans le domaine privé de la commune, nous pratiquerons l'échange sans soulte, et d'approuver l'acquisition des sept parcelles à l'Euro symbolique.

Mme la MAIRE. - Merci.

Dans la délibération, le terme désaffectation n'est pas le bon. Le terme a bien été changé dans l'ordre du jour. C'est bien celui-ci qui sera envoyé au contrôle de légalité. Pour des raisons d'environnement, nous avons préféré ne pas vous faire parvenir un nouveau document qui aurait consommé davantage de papier pour un seul mot changé, vous nous en excuserez. Le bon mot est celui mentionné dans l'ordre du jour.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION 3.1 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION 3.2 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.3 - Approbation de la garantie d'emprunt et d'une subvention pour surcharge foncière concernant le lot 6 de la ZAC Anatole France

Mme BOIVIN. - Nous avons l'habitude de faire ce genre de délibération.

Dans ce cas précis, Valophis sollicite la commune pour se porter garante des prêts qu'il va contracter pour financer le programme du lot 6 de la ZAC Anatole France.

C'est une opération habituelle.

Je tiens tout de même à vous rappeler que si la commune ne se porte pas garante de ce type de prêt, cela veut dire qu'elle ne soutient pas le projet, que le prêt ne pourra pas être effectué et qu'il n'y aura pas d'opération. Nous avons donc tout intérêt à garantir le prêt de Valophis.

Comme, de plus, ce sont des logements sociaux, Valophis sollicite aussi une subvention pour surcharge foncière. Étant donné que ce sont des logements sociaux, la surcharge foncière va permettre de compenser la baisse du prix du foncier par rapport à si c'était une vente de logements privés.

Je vais donc vous demander d'approuver la garantie d'emprunt et d'accorder la subvention pour surcharge foncière.

Mme la MAIRE. - Cette délibération et la suivante sont deux délibérations que nous votons à chaque fois que nous sommes dans cette étape d'avancement d'un lot. Jusqu'à présent, il n'y a rien de nouveau. Cela traduit d'ailleurs un recul de l'État sur l'aide à la pierre, mais nous n'allons pas rentrer dans un débat comme celui-là à cette heure tardive.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DUREGNE, M. PIERRE, MME ZEHIA ET MME PONOTCHEVNY)**

3.4 - Approbation du renouvellement des garanties d'emprunt consenties à Valophis Dans le cadre durée aménagement de près auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Mme BOIVIN. - Cette délibération concerne l'étalement du prêt de Valophis suite à la loi ELAN.

Valophis, pour préserver sa situation financière suite à la réforme du logement social engagée avec la loi ELAN, souhaite réaménager sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Valophis va donc rééchelonner la durée de son emprunt pour diminuer les annuités.

En fait, c'est le même emprunt qui est rééchelonné.

Bien sûr, la Caisse des Dépôts et Consignations redemande une garantie que nous allons accorder, dans les mêmes conditions que le prêt original.

Je vous demande d'approuver cette nouvelle garantie.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 5 ABSTENTIONS (M. LADJICI, MME DUREGNE, M. PIERRE, MME ZEHIA ET MME PONOTCHEVNY)**

Mme la MAIRE. - Les délibérations 3.5 et 3.6 ont été reportées car nous n'avons pas reçu les éléments des services de l'État.

3.7 - Approbation de l'avenant n° 1 au protocole foncier entre la ville et Valophis dans le cadre de la ZAC Sorbiers Saussaie

Mme BOIVIN. - Dans le cadre de la ZAC Sorbiers Saussaie, un protocole foncier général a été signé entre la ville et Valophis. Celui-ci a été approuvé par le Conseil municipal le 15 décembre 2016. Or, dans ce protocole, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de regarder un peu la délibération, mais à la dernière page, une zone, la zone Z1, celle des petits parterres engazonnés, n'a pas été incluse dans ce protocole général. Néanmoins, ils ont été utilisés pour la requalification de la rue du Berry et notamment pour permettre d'augmenter le nombre de stationnements et améliorer la circulation sur la voie de la rue du Berry.

Il va y avoir un échange : Valophis doit le restituer à la commune puisque c'est maintenant de la voirie et du stationnement. Pour ce faire, il est nécessaire de faire un avenant à ce protocole général foncier.

Je vous demande d'approuver cet avenant au protocole.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

Nous avons épuisé l'ordre du jour et les Conseillers municipaux !

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

M. PIERRE. - Ce n'est pas une question diverse. Je pense que vous vous êtes tous aperçus que le mobile sur la tour Coli de la résidence de la Croix du Sud avait disparu.

Mme la MAIRE. - Il n'a pas été volé ? Rassurez-nous. Nous n'en sommes pas encore là ?

M. PIERRE. - Non, il n'a pas été volé.

Je sais que la mairie a été maintes fois contactée pour savoir pourquoi on a descendu ce mobile. Je vais vous le dire parce qu'il faut mettre un terme à toutes les rumeurs qui circulent sur la ville. Ce mobile est un bien de la commune, là depuis 48 ans. Plusieurs générations de la ville l'ont vu.

Nous avons été obligés de le descendre parce que le mobile installé sur la terrasse de la tour Coli connaît des dysfonctionnements répétitifs depuis 2014. Suite à des grincements inaccoutumés et très dérangeants, en 2016, le moteur assurant le freinage de ce mobile en cas de vent fort est remplacé. La partie hydraulique est rénovée, le tout pour un montant global face à cela.

Dès novembre 2016, ces mêmes grincements reviennent. En février 2017, le système de freinage est déclaré défaillant. Le mobile tourne sans freins. Au moindre vent régénérant un bruit et vibrations tels que les riverains de l'environnement subissent des nuisances devenant insupportables.

De multiples tentatives pour trouver des entreprises compétentes dans ce domaine se soldent toutes par un échec. Visite après visite sur site de grandes sociétés comme Cofedi et Polymont refusent de s'engager. L'entreprise qui a effectué les travaux sur le moteur et l'hydraulique refuse d'intervenir dans le cadre de la garantie. Elle nous établit un devis pour un diagnostic pour un montant de 14 000 €, montant que nous avons refusé.

Un courrier a été envoyé. Il exigeait de cette entreprise la résolution définitive du dysfonctionnement dans le cadre de la garantie.

Devant ces difficultés de trouver une entreprise compétente et devant les sommes engagées de plus en plus importantes, l'Assemblée générale de l'ASM en 2017 vote la descente du mobile et mandate le syndicat, l'organe de gestion de l'ASM, pour faire une étude afin de choisir l'emplacement qui recevra le mobile et organiser le processus de la descente et de l'amener sur le lieu receveur.

L'ASM missionne un maître d'œuvre pour établir un cahier des charges et un chiffrage de descente. Dans le même temps, il mandate un avocat pour retrouver tous les ayants droit car c'est tout de même une œuvre du créateur de ce mobile, des architectes qui ont conçu le site de la Croix du sud.

Le rapport d'expertise a évalué le niveau de risque que constitue le mobile en roue libre. Son rapport établit clairement qu'il existe des faiblesses et un risque de rupture mettant en péril la sécurité des biens et des personnes et, ce, à court terme.

Ce rapport a identifié des malfaçons lors de la conception, un contrôle des soudures a été mis en évidence, des fissures profondes pouvant rompre à tout moment, on peut rappeler ici que le poids total du mobile dépasse les 4 tonnes.

Comme on a pu le voir, vous regarderez sur le site de la Croix du sud, le mobile a été descendu hier.

Les photos et peut-être des vidéos sont visibles sur le site Internet du syndicat : www.syndicatbcd.fr.

Mme la MAIRE. - Il faudra peut-être nous la donner par écrit.

M. PIERRE. - Oui.

S'agissant d'une œuvre qui sera bientôt depuis 50 ans sur notre ville, afin de réparer ce mobile peut-être de le remettre sur la terrasse du bâtiment Coli de la Croix du sud si une entreprise en accepte le fait - ce sera très difficile à trouver - peut-on obtenir une aide, une subvention soit communale soit départementale soit régionale pour que l'on puisse éventuellement remettre ce mobile là où il était précédemment ?

On est tout neuf, on ne sait pas comment monter le dossier de demande de subvention si la commune, le département ou la région accepte de nous aider.

Mme la MAIRE. - Il m'apparaît évident que cette sculpture, l'hirondelle, appartient d'une certaine manière au patrimoine de la ville même si ce n'est pas dans son patrimoine de personne morale. En tout cas, elle est présente dans le cœur des Chevillais. La question me paraît donc légitime. En revanche, il me paraît un peu prématuré d'y apporter des éléments de réponse y compris au regard de la gravité technique dont se pose le sujet. Je ne mesurai pas, avant que tu ne nous le décrives aussi clairement, la difficulté technique et peut-être probablement financière que cela soulevait.

En tout état de cause, nous avons bien entendu la question. Je pense qu'il faudra que nous l'examinions dans cette instance. En tout état de cause, la Croix du sud pourra compter sur le fait que la commune sera facilitatrice et en appui pour toute démarche qui viserait à obtenir des financements extérieurs.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il d'autres questions diverses ?...

(Aucune.)

Je vous indique qu'il faut passer signer le document qui se trouve auprès du Monsieur qui se lève pour le budget supplémentaire, il s'agit d'Éric.

Merci. Bonne soirée à tous. Au revoir.

La séance est levée.

(La séance est levée à 22 h 28.)